

Forêts

Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

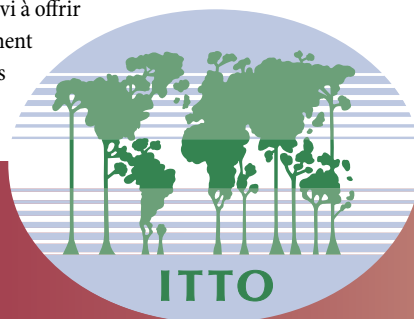


L'avenir de la foresterie

“L'APTITUDE d'un pays à s'engager dans la voie d'un développement durable dépend en grande partie des capacités de sa population et de ses institutions ...”

Cette affirmation est reprise du chapitre 37 d'Action 21, le plan devant garantir un avenir durable produit par le Sommet de la Terre en 1992. Cela semblerait à prime abord l'évidence même, voire tautologique. Pourtant, plus d'une décennie après, la communauté internationale continue à débattre la théorie et la pratique du renforcement des capacités et comment elle peut le mieux aider les pays à réaliser un développement durable.

Les meilleures définitions du renforcement des capacités contiennent trois éléments: la création d'un climat favorable grâce à des politiques et des cadres juridiques appropriés; le développement des organisations, y compris au sein des communautés; et la mise en valeur des ressources humaines. Par quoi devrait commencer un programme de renforcement des capacités? La formation de l'individu est certes essentielle, et une forte proportion de l'aide au développement outre-mer a servi à offrir des possibilités d'enseignement supérieur. L'OIBT ne fait pas exception à cet égard: dans



A l'intérieur ► renforcer les capacités ► le Conseil et les négociations ► l'acajou ► et plus ...

Table des matières

... Suite de l'éditorial

L'EFI se concrétise au Brésil	3
Comment faciliter le passage à l'AFD	6
La formation supérieure des forestiers	8
Les voies des partenariats en Afrique centrale	11
La formation de vérificateurs locaux	14
Résultats des travaux du Conseil ...	16
Les pays délibèrent sur les mérites du nouvel accord	19
Reclassement de l'acajou	23

Rubriques

Rapport de bourse	20
Conférences	24
Ouvrages parus récemment	26
Quoi de neuf sous les tropiques? ...	27
Au tableau d'affichage	28
Formation	29
Réunions	30
Point de vue	32



Rédacteur Alastair Sarre
Traduction Yvonne Cunningham
Mise en page Justine Underwood
Base de données Manami Ohshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Editique, impression et diffusion coordonnées par Anutech Pty Ltd, Canberra, Australie. Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 11.500 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization
 International Organizations Center – 5th Floor
 Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
 Yokohama 220-0012 Japan
 t 81-45-223 1110
 f 81-45-223 1111
 tfu@itto.or.jp
 www.itto.or.jp

Couverture un groupe de jeunes forestiers indonésiens à l'étude des critères et indicateurs de l'OIBT (voir l'article de la page 6)
 Photo: Rakmantara

la présente édition, nous présentons des exemples de la formation que l'Organisation dispense à des forestiers et des ouvriers du secteur bois. Par exemple, l'OIBT a conclu un partenariat avec la Fundação Floresta Tropical en vue de former principalement des ouvriers du secteur forestier amazonien à l'exploitation forestière à faible impact (EFI; page 3). L'OIBT a aussi récemment organisé trois ateliers régionaux qui visaient à former les spécialistes de l'audit forestier qui seront nécessaires pour répandre la certification des forêts dans les pays tropicaux (page 14). Dans le cadre d'un autre programme de formation, l'OIBT a travaillé avec l'association des concessionnaires forestiers d'Indonésie pour initier 230 ouvriers de concessions forestières à ses *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*. Par ailleurs, en Bolivie, un autre projet contribue à l'élaboration et à l'exécution d'un programme éducatif destiné aux professionnels de la foresterie souhaitant améliorer leurs aptitudes et leurs qualifications.

Ces efforts de formation ont produit d'admirables résultats mais ils ne peuvent, à eux seuls, faire tout le travail. Le titulaire aujourd'hui d'un diplôme d'aménagement forestier durable (AFD) viendra grossir les rangs des chômeurs de demain si le pays est en proie à l'agitation politique, ou si ses institutions fonctionnent en dépit du bon sens, ou si les bas prix des biens et services qu'elles assurent entraînent la conversion des forêts à l'agriculture.

Plusieurs auteurs évoquent le contexte dans lequel on procède au renforcement des capacités. Rukmantara, par exemple, écrit que: "les changements brusques des politiques du gouvernement national [en Indonésie] ont ... accru les incertitudes des industries basées sur les forêts, ayant eu pour effet d'amoinrir l'engagement de ces industries à l'égard de l'AFD". La décentralisation du gouvernement dans ce pays a également eu des conséquences du fait que les institutions régionales ne sont pas encore à même de surveiller le secteur efficacement. En Bolivie, Achà et Guevara imputent le récent déclin de la demande du cours de spécialisation forestière offert par l'école des sciences forestières de l'université San Simón à une plus forte incertitude économique dans le secteur forestier. D'autre part, Dykstra et Elias estiment que les conditions semblent propices à l'adoption plus systématique de l'EFI en Amazonie brésilienne; les entreprises emploient de préférence des titulaires de certificats de formation à l'EFI et le gouvernement brésilien profite également de cette formation pour s'assurer

que ses employés possèdent les qualifications nécessaires pour surveiller les opérations forestières.

Ngantou et ses co-auteurs (page 11) et Mimbimi (page 32) traitent de la nécessité de renforcer les capacités au sein des groupes de la société civile en Afrique. Mimbimi, par exemple, déplore que "peu d'efforts [soient] consacrés à former des minorités marginalisées telles que les pygmées, les femmes et les jeunes aux complexités de la gestion moderne des ressources forestières, bien que ce soient précisément celles qui ont le plus besoin de formation". Ngantou *et al.* recommandent, entre autres, "le renforcement du rôle du secteur privé et de la société civile au sein des partenariats pour la gestion durable des écosystèmes forestiers".

Une des conditions *sine qua non* du renforcement des capacités c'est qu'il exige un engagement. Même si nous sommes tous fort capables d'apprendre, il nous faut parfois des années pour maîtriser de nouvelles aptitudes. Tout diplômé—que ce soit au sein du gouvernement, du secteur privé ou de la société civile—doit être encouragé à poursuivre sa formation. A cet effet, il a besoin du soutien actif de son institution et de ses collègues, il doit pouvoir faire des erreurs (et les corriger), apporter des changements et espérer la juste récompense d'un travail honnête.

Actuellement, pour le stagiaire en AFD des forêts tropicales, ce type d'environnement est probablement très rare; à quelques importantes exceptions près, les secteurs forestiers tropicaux n'ont pas encore suffisamment mûri pour le créer et, dans certains pays, les incertitudes politiques, économiques et commerciales risquent de retarder leur maturité pendant longtemps. C'est une sorte de cercle vicieux: sans ressources humaines et institutionnelles, le secteur ne se développera pas, mais les ressources humaines et institutionnelles risquent de ne pas exister si le secteur n'est pas développé.

Heureusement pour les forêts, les nouveaux forestiers engagés n'ont pas été découragés: l'AFD demeure le but du secteur privé éclairé, des gouvernements et des groupes communautaires. C'est sur ces nouveaux venus que repose le plus grand espoir pour l'avenir du secteur: la communauté internationale devrait les soutenir en leur fournissant davantage de moyens pour se perfectionner et en créant le climat de politiques internationales qui leur permettra de faire leur travail.

Alastair Sarre

L'EFI se concrétise au Brésil

Un projet de formation novateur financé par l'OIBT a enseigné aux bûcherons, forestiers et instructeurs le pourquoi et le comment de l'exploitation à faible impact

par Dennis P. Dykstra¹ et Elias²

¹Consultant international en matière de foresterie

Blue Ox Forestry

9770 SW Vista Place

Portland, Oregon 97225

Etats-Unis

dennisdykstra@blueoxforestry.com

²Chargé de cours (Récolte forestière)

Ecole d'agriculture, Université de Bogor

PO Box 168, Bogor 16001

Indonésie

el-ros@bogor.wasantara.net.id

L'EXPLOITATION forestière à faible impact (EFI)¹, c'est-à-dire l'application de méthodes visant à réduire les incidences sociales et environnementales associées à la récolte industrielle du bois, semble être un concept dont le moment est venu. Tout en reconnaissant qu'à elle seule l'EFI ne saurait garantir la pérennité des forêts tropicales, la plupart des forestiers dans les pays tropicaux et des adeptes de la conservation semblent convenir que l'aménagement forestier durable ne peut pas être réalisé sans elle. Par exemple, deux des actions prioritaires dont le Conseil international des bois tropicaux a recommandé l'adoption dans tous les pays producteurs de l'OIBT sont:

- l'application de l'exploitation à faible impact; et
- la formation de la main d'œuvre, y compris des chefs de chantier, à l'exploitation à faible impact.

Bien qu'elle soit largement acceptée au niveau des politiques forestières, relativement peu de bûcherons opérant dans les forêts tropicales appliquent les techniques de l'EFI. Un grand nombre de ceux qui se refusent à renoncer à l'exploitation forestière traditionnelle à fort impact² le justifient en prétextant que l'EFI est trop coûteuse ou trop compliquée, ou qu'elle exige un matériel spécial et des ouvriers extrêmement compétents qu'il est en général difficile de trouver (Putz *et al.* 2000).

Comment peut-on encourager l'adoption de l'EFI? En 1997, le Conseil a approuvé un projet (OIBT PD 45/97 REV.1 (F)) proposé par le Gouvernement brésilien, qui envisageait de former des opérateurs forestiers à travers l'Amérique latine et les Caraïbes à la théorie et aux pratiques de l'EFI. Ce projet a été exécuté de 1998 à 2000 par la Fundação Floresta tropical (FFT), une filiale de la Tropical Forest Foundation (TFF; voir l'encadré), avec un soutien accordé par des organismes gouvernementaux, des universités, des ONG et des industries du Brésil. Le projet ciblait les forestiers, le personnel de maîtrise qui supervise les abattages, les dirigeants d'exploitation et les instructeurs forestiers, dans l'espoir qu'après avoir suivi cette formation, ils seraient convertis à l'EFI et se chargeraient de dispenser une formation à ses techniques dans leur propre région. Tous les cours se sont déroulés au site de formation de la FFT en Amazonie orientale brésilienne, tout en insistant sur des méthodes permettant d'adapter les techniques d'EFI à d'autres conditions forestières dans la région.

Les cours de formation mis au point pour le projet consistaient surtout en travaux sur le terrain et s'attachaient à développer



Nouveau départ: les participants et les instructeurs des cours sur l'EFI au centre de formation de la TFF commencent leur stage par une séance de questions et réponses avant de se mettre en tenue de sécurité et de se rendre sur le terrain pour une journée de formation à l'EFI. Photo: D. Dykstra

des compétences pratiques; mais ils dispensaient également aux stagiaires des connaissances générales suffisantes sur les principes de la gestion forestière pour qu'ils puissent comprendre non seulement le 'comment' mais aussi le 'pourquoi' de l'EFI. Chaque cours durait 18 jours et se déroulait en trois étapes:

1ère étape (1 jour): à Belém dès l'arrivée des participants. L'emploi du temps comprenait des exposés présentant les aspects théoriques, pratiques et juridiques de la gestion des forêts tropicales;

2ème étape (16 jours): au site de formation de la FFT situé à Fazenda Cauaxi. Cette forêt appartient à la société Cikel Brasil Verde S/a qui produit des sciages et des contreplaqués certifiés selon les principes et critères du Forest Stewardship Council (FSC). La forêt est située près de la ville d'Ulitanópolis dans l'est de l'Etat de Pará, à environ 450 km par la route au sud-est de Belém. Pendant la période de formation, chaque stagiaire a participé tour à tour à toutes les activités en tant que membre d'une équipe d'EFI. Le travail comprenait: 1) **les activités pré-abattage**, à savoir la définition de parterre de coupe, coupe par bande, inventaire forestier, déliage et création de placettes d'échantillonnage permanentes; 2) **les plans de récolte**, à savoir tracé et construction de routes secondaires et de dépôts intermédiaires de grumes, informatique et cartographie, sélection et marquage des arbres à couper, et plans et tracé des pistes de traînage; 3) **les activités de prélèvement**, à savoir opérations d'abattage, traînage et empilement des grumes; et 4) **les activités après la récolte**, à savoir évaluation des résultats des opérations d'exploitation, application de traitements sylvicoles et contrôle des placettes d'échantillonnage permanentes et d'autres indicateurs;

3ème étape (1 jour): retour des participants à Belém pour évaluer le cours et les instructeurs et pour échanger des idées sur l'amélioration des méthodes d'EFI et de la gestion des forêts tropicales en général.

¹Les techniques de l'EFI et leur application sont décrites dans l'édition 11/2 (2001) d'AFT.



Moins de dégât: Elias, auteur du présent article, assis sur la souche d'un arbre coupé selon les techniques d'abattage dirigé au cours d'un exercice de formation à l'EFI. Photo: D. Dykstra

Résultats du projet

En 2003, nous avons conduit une évaluation à posteriori du projet en nous rendant sur les lieux, en interrogeant un certain nombre de parties prenantes et en examinant la documentation. Sous quelque angle que ce soit, ou presque, le projet est une réussite. À son achèvement, vers la mi-2000, 138 personnes avaient été formées, 44% de plus que ne l'envisageait la proposition de projet. Parmi celles-ci, 119 venaient du Brésil, 18 d'autres pays de la région et un d'Afrique. Les stagiaires avaient procédé aux abattages sur 1250 hectares de forêt en appliquant les techniques d'EFI. Ce projet ayant été prévu dans l'intention de préparer un groupe des professionnels qualifiés qui diffuseraient ensuite la formation dans leurs propres régions, plusieurs manuels de formation et un ensemble d'aides graphiques ont été préparés et testés pendant les cours. Le principal manuel de formation, en portugais, a également été traduit en espagnol.

Pupo nous a dit ... que les entreprises forestières emploient de préférence des titulaires de certificats de formation à l'EFI délivrés par le projet, ce qu'il interprète comme un signe de reconnaissance par l'industrie que ceux qui ont reçu cette formation sont plus compétents que ceux qui ne l'ont pas reçue ...

Par ailleurs, le projet de formation n'a pas manqué de retenir l'intérêt des Brésiliens: plusieurs articles décrivant le projet et ses objectifs ont paru dans la presse brésilienne, des bulletins et des sites Web sur l'environnement. Dès l'an 2000, l'OIBT et la FFT avaient acquis un certain renom dans l'ensemble de l'Amazonie, facilitant ainsi la mise en oeuvre d'une autre des actions prioritaires de l'Objectif 2000 de l'OIBT: sensibiliser le public au fait que la récolte du bois peut être compatible avec la pérennité des forêts tropicales.

La Tropical Forest Foundation

La Fondation pour la forêt tropicale (TFF), une ONG basée à Alexandria, Virginie (Etats-Unis), a été fondée en 1995. Elle s'emploie depuis 1995, avec sa filiale Fundação Floresta tropical (FFT) basée à Belém, Pará (Brésil) et l'OIBT non seulement à former des bûcherons et leurs superviseurs aux *techniques* d'exploitation forestière à faible impact mais aussi à leur enseigner *pourquoi* l'EFI est importante. Comme le précise le Directeur exécutif de la FFT, Johan Zweede: "il est absolument essentiel que la formation soit dispensée sur le terrain, avec du matériel et selon des méthodes d'exploitation modernes, et que chaque stagiaire soit mis au courant de chaque aspect de la planification, des inventaires, des abattages et de l'évaluation des résultats". Bien qu'au début les entreprises forestières d'Amazonie brésilienne aient eu des doutes quant à la faisabilité de l'EFI, celle-ci a été de plus en plus adoptée à mesure que les bûcherons ont suivi des cours de formation et qu'ils ont fait preuve de leurs aptitudes aux nouvelles techniques sur le terrain.

Lors d'une récente visite au Brésil, dans le cadre de l'évaluation à posteriori du projet, nous avons eu l'occasion de visiter le site de formation de la FFT et d'interviewer des représentants de l'industrie forestière, d'instituts de recherche, d'organismes gouvernementaux, d'universités et d'ONG qui étaient au courant du projet et pouvaient formuler des avis concernant son impact sur la foresterie en Amazonie brésilienne.

Par exemple, selon Roberto Pupo, vice-président d'AIMEX, une association d'industriels du bois basée à Belém, les entreprises commencent à reconnaître que l'adoption de l'EFI est favorable aux affaires. Il a fallu longtemps à cause du scepticisme normal auquel se heurte l'introduction de tout nouvel ensemble de pratiques. Pupo a précisé sa pensée: "une fois que la FFT sera en mesure de prouver la viabilité économique de ses pratiques [voir, par ex., Holmes *et al.* 2000] et pourra envisager que Cikel, sa société hôte, adopte partout l'EFI [et ultérieurement la certification par le FSC], l'intérêt du secteur industriel se développera rapidement".

Pupo nous a dit également que les entreprises forestières emploient de préférence des titulaires de certificats de formation à l'EFI délivrés par le projet, ce qu'il interprète comme un signe de reconnaissance par l'industrie que ceux qui ont reçu cette formation sont plus compétents que ceux qui ne l'ont pas reçue, qu'ils soient forestiers, techniciens ou travailleurs tels scieurs et treuillistes.

Le mouvement en faveur de la certification des forêts a eu une influence positive importante sur la demande de formation à l'EFI parce qu'il est largement admis que le manque de travailleurs et d'agents de maîtrise compétents fait sans aucun doute obstacle à la certification. Natalino Silva, un scientifique des forêts bien connu basé à Belém, nous a dit que la formation offerte par le projet "est en fait considérée comme la norme à satisfaire pour remplir les conditions d'EFI relatives à la certification". Il souligné qu'en juillet 2003, dix entreprises forestières d'Amazonie brésilienne, comptant au total un peu plus de 400 000 hectares de forêts, ont été certifiées par le FSC. Neuf de ces entreprises, représentant 80% de la superficie totale certifiée, ont eu recours à la formation EFI offerte par le projet.

Nous avons été informés par Rocia Oliveira de l'Agence de coopération brésilienne que le gouvernement du Brésil espérait créer un réseau des centres de formation à l'EFI à travers l'Amazonie. Les cours de formation dispensés par ces centres seraient fondés sur le programme OIBT/FFT et le réseau comporterait une unité de coordination modelée sur la FFT, qui serait chargée de la formation et de l'audit des instructeurs dans tous les centres. Un nouveau projet de formation (OIBT



Nouvelle forêt: les cours de formation dispensés dans le cadre du projet comprennent une diversité de traitements sylvicoles en plus de l'EFI. Ci-dessus, un enchevêtrement de lianes a été nettoyé sur 1000 m² pour faire place à la plantation de plusieurs essences ligneuses locales. Toutes les aires ainsi replantées le sont avec un mélange d'essences de valeur et à croissance rapide; celle au feuillage foncé près du centre de la photo est un acajou (*Swietenia macrophylla*). Photo: D. Dykstra

PD 206/03 REV.1 ((F)) mis en train cette année, de nouveau avec la FFT comme agence d'exécution, assurera la transition qui devrait permettre de concrétiser ce réseau.

Quatre écoles techniques et une université d'Amazonie brésilienne dispensent toutes la formation OIBT/FFT à leurs étudiants de foresterie. Maximilian Steinbrenner de l'université fédérale rurale pour l'Amazonie (UFRA) nous a dit que la formation prévue dans le programme OIBT/FFT offrait à ses étudiants un ensemble complet des pratiques de terrain, comme excellent complément à leur cursus normal.

Conditions de viabilité

Inévitablement, le succès de n'importe quelle nouvelle idée dépend, du moins en partie, de l'existence de conditions qui la rendent viable. D'après Adalberto Verissimo d'IMAZON, organisation non gouvernementale oeuvrant dans le domaine des politiques forestières en Amazonie, de nombreux changements ont été apportés dans le pays au cours de ces dernières années afin d'éliminer les incitations au déboisement et d'encourager l'adoption de meilleures pratiques forestières. Par exemple, de nouveaux règlements ont été mis au point et en application, rendant obligatoires l'élaboration et l'approbation de plans de gestion forestière pour toutes les zones de forêt devant faire l'objet de prélèvements industriels. IBAMA, l'organisme gouvernemental chargé de réglementer les activités forestières, a récemment commencé à mettre en oeuvre des procédures pour surveiller les opérations de gestion forestière par le biais d'un programme continu d'audit, et un grand nombre des vérificateurs d'IBAMA ont suivi des cours de formation OIBT/FFT.

Internationalisation de l'effort

La plus grande faiblesse du projet est sans doute d'avoir attiré si peu de participants étrangers—14% seulement du total comparé à 30% envisagé dans la proposition de projet. Une raison importante de ce déficit est sans aucun doute imputable au coût du voyage, qui était à la charge des participants eux-mêmes, d'un organisme gouvernemental de parrainage ou d'entreprise forestière. Cet obstacle peut, dans une certaine mesure, être surmonté en créant au Guyana un centre de formation à l'EFI financé par l'OIBT, ce qui est actuellement en préparation, et en faisant appel à d'autres sources de financement, par exemple des bourses de l'OIBT, pour permettre à des candidats de se rendre aux centres de formation.

On peut tirer de notre évaluation la conclusion générale que le projet représente une contribution importante et durable aux progrès de l'aménagement forestier durable au Brésil. Sa

contribution pour l'ensemble de la région n'a peut-être pas répondu à tous les espoirs, mais c'est néanmoins un projet que d'autres pays et d'autres régions seraient bien avisés d'imiter. Le nouveau projet évoqué ci-dessus permettra de poursuivre et de consolider l'excellent travail déjà effectué au Brésil.

IBAMA, l'organisme gouvernemental chargé de réglementer les activités forestières, a récemment commencé à mettre en oeuvre des procédures pour surveiller les opérations de gestion forestière par le biais d'un programme continu d'audit, et un grand nombre des vérificateurs d'IBAMA ont suivi des cours de formation OIBT/FFT.

Références

Holmes, T., Bate, G., Zweede, J., Pereira, R. Jr., Barreto, P., Boltz, F. et Bauch, R. 2000. *Financial cost and benefits of reduced impact logging relative to conventional logging in eastern Amazon*. Tropical Forest Foundation, Virginie, Etats-Unis. Peut être téléchargé du site Internet www.tropicalforestfoundation.org/costbenefits.html

Putz, F., Dykstra, D. et Heinrich, R. 2000. Why poor logging practices persist in the tropics. *Conservation Biology* 14: 951–956.

Le projet OIBT PD 45/97 REV.1 (F) était financé par les gouvernements du Japon, de la Suisse et des Etats-Unis.

Note: Dennis Dykstra fait partie du Conseil d'administration de la Fondation pour les forêts tropicales (TFF).

Comment faciliter le passage à l'AFD

L'aménagement forestier durable demeure un but important en Indonésie, mais le renforcement des capacités et des institutions doit s'effectuer dans un climat de politiques plus cohérentes au niveau des différents échelons de l'Administration

par Rukmantara

Chef du projet

OIBT PD 42/00 Rev.1 (F)

APHI, Manggala Wanabakti

Bloc IV, 9th Flr, Jl. Gatot

Subroto-Senayan Jakarta 10270

Indonésie

rukmantara@hotmail.com



Apprendre par l'action: les principes fondamentaux de l'aménagement forestier durable sont enseignés à des employés de concessionnaires durant un exercice de formation d'instructeurs sur le terrain. Photo: Rukmantara

A LA lecture de l'article de Rodolfo Peralta et Juan Pablo Baldiviezo, 'Le passage à la durabilité' (AFT 11/1, 2003), il était intéressant de constater les similitudes entre les mesures entreprises en Bolivie et en Indonésie pour faciliter le passage à l'aménagement forestier durable (AFD). En Bolivie, le renforcement des capacités dans les secteurs forestiers public et privé est considéré comme un élément essentiel pour réaliser l'aménagement forestier durable. Il en va de même en Indonésie.

Le projet de formation d'instructeurs à l'AFD (OIBT PD 42/00 REV.1 (F)), qui a débuté en 2001 et s'est achevé en septembre 2003, visait à renforcer la capacité du secteur privé de pratiquer l'AFD en formant des instructeurs à l'application des *Critères et indicateurs OIBT de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles* (C&I) au niveau de l'unité de gestion forestière (UGF). Il visait également à identifier les obstacles sur la voie de l'AFD et à recommander des actions pour les contourner. Le projet a été exécuté par l'Association des concessionnaires forestiers indonésiens (APHI).

Conception du projet

Le projet était conçu de manière à renforcer la capacité des gestionnaires de forêts d'entreprendre l'AFD et de se préparer à l'évaluation devant aboutir à la certification des forêts. Le programme d'études comportait deux modules: réalisation de l'aménagement forestier durable; et certification des forêts. Dans le premier module, la formation s'appuyait principalement sur le *Guide d'application des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*. Dans le module concernant la certification des forêts, le programme d'études mettait l'accent sur les processus d'auto-évaluation et de prise de décisions grâce auxquels les concessionnaires pouvaient déterminer si leur UGF étaient prêtes à être certifiées. Ces deux cours étaient organisés en activités de terrain et discussions pour transférer les concepts et les pratiques.

Une fois les activités de formation terminées, des ateliers ont été convoqués dans diverses régions d'Indonésie pour cerner

les contraintes locales auxquelles se heurte l'AFD; chaque atelier a produit des rapports régionaux qui ont été présentés à un atelier national de toutes les parties prenantes, tenu les 15 et 16 août 2003. Ce dernier a été d'une grande utilité, ayant permis à tous les acteurs forestiers d'engager un dialogue sur la façon de surmonter les contraintes identifiées et sur la manière dont la pratique de l'AFD pouvait le mieux contribuer à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux du pays.

Résultats du projet

Au cours de ses deux années d'exécution, le projet a formé 230 personnes, pour la plupart des employés d'entreprises d'exploitation forestière travaillant au niveau des UGF dans plusieurs régions du pays. Ce nombre était quelque peu inférieur ce qui avait été envisagé à l'origine (400+), en partie à cause d'une restructuration majeure qui a eu lieu dans le secteur: en 2000, environ 400 entreprises opéraient légalement à travers le pays; au début de 2003, elles n'étaient plus qu'une centaine. Néanmoins, les entreprises restantes ont l'intention d'introduire l'AFD et de chercher à obtenir une certification, comme en témoigne leur empressement à faire suivre des cours de formation à leurs ouvriers.

L'applicabilité des C&I de l'OIBT en Indonésie

Le projet a analysé l'applicabilité des C&I de l'OIBT sur le terrain en Indonésie. Il a constaté que les C&I fournissent des informations utiles sur les composantes primordiales de l'AFD, notamment le rôle important des politiques nationales qui l'appuient et l'importance des stratégies d'aménagement qui tiennent compte de la participation des communautés locales à la gestion des forêts.

Il n'en reste pas moins que la conception et l'exécution de l'AFD dépendent de circonstances biophysiques et sociales, extrêmement variables en Indonésie; il est donc nécessaire d'apporter quelques modifications aux C&I pour pouvoir les appliquer sur le terrain dans ce pays. Qui plus est, certains indicateurs ne sont pas adaptés au contexte indonésien.

Le projet OIBT PD 42/00 Rev.1 (F) était financé par les Gouvernements japonais et coréen.

Enseignements tirés

Le projet a constaté d'une part la lenteur des progrès vers l'AFD en Indonésie et, d'autre part, que les concessionnaires forestiers ne s'employaient pas avec diligence à faire certifier les forêts. Les principaux obstacles à une progression plus rapide incluent la faiblesse de nombreuses institutions à divers échelons du gouvernement, le niveau élevé des taxes et autres redevances sur les revenus tirés des produits forestiers et le rapport qui existe entre une gouvernance médiocre et le peu d'engagement des gestionnaires de forêts envers l'AFD. Le projet a entendu et facilité un important dialogue entre le gouvernement, les communautés et les concessionnaires forestiers au sujet de la nécessité de créer au niveau national les conditions qui permettront de réaliser l'AFD sur une grande échelle. Certaines de celles-ci sont décrites ci-dessous.

Nécessité de bien comprendre ce qu'est l'AFD

Tous les acteurs ne partagent pas encore la même opinion sur ce qu'est l'aménagement forestier durable, comment il doit être réalisé et par qui. Une des questions les plus critiques des débats concernait les moyens par lesquels garantir que les avantages économiques et financiers de l'AFD seront répartis de manière impartiale.

En général, le projet a noté que forger une entente entre parties prenantes au sujet de l'AFD était un processus dynamique qui devait être facilité de façon continue. Trouver les moyens de répondre aux espérances des parties prenantes est tout aussi déterminant si l'on veut progresser davantage en direction de l'AFD; ces espérances doivent être clarifiées, conciliées avec celles d'autres acteurs et être intégrées dans les stratégies d'aménagement forestier. Ce point est précisé dans les C&I de l'OIBT mais son application sur le terrain est problématique à cause de la grande divergence de vues et d'espérances.

L'AFD doit s'appuyer sur le ferme engagement des gouvernements

Le manque de cohérence des politiques forestières à différents niveaux de gouvernement a eu pour effet, au bout d'un certain temps, de déconcerter les concessionnaires et autres gestionnaires de forêts et, ces dernières années, de gêner l'exécution des plans et des cycles de gestion établis. L'effet net a été d'accélérer la détérioration des pratiques de gestion forestière.

Pour stimuler l'AFD au niveau des UGF, les gouvernements devraient formuler des politiques et des règles claires sur ce qui suit:

Sécuriser davantage les UGF (législation forestière): il est essentiel que le gouvernement définisse uniformément et clairement des politiques au sujet de l'affectation des sols au secteur forestier et que les zones forestières soient sécurisées. Il faut élaborer des politiques tendant à éviter le chevauchement des objectifs en matière de tenure et d'utilisation des terres: le manque de clarté de certaines définitions quant à l'utilisation du territoire est apparu durant la période de décentralisation, de nombreuses régies (pouvoirs publics locaux dans les provinces) ne reconnaissant pas entièrement les dispositions nationales existantes relatives à l'occupation des sols. Les objectifs de gestion des UGF doivent donc être modifiés en fonction des nouvelles politiques locales. Les changements brusques des politiques du gouvernement national ont également accru les incertitudes des industries basées sur les forêts, ayant eu pour effet d'amoindrir l'engagement de ces industries à l'égard de l'AFD. Par exemple, la restriction de toute UGF à un maximum de 100 000 hectares a sérieusement perturbé les cycles et les volumes de coupe prévus dans les plans de gestion. La règle 'd'atterrissage en douceur' (selon laquelle les niveaux de la récolte de bois étaient abaissés de plus de 60% du volume total par an) a également créé des difficultés pour les producteurs; la plupart disent qu'elle a occasionné dans l'industrie un 'atterrissage en catastrophe'. Et le processus de décentralisation par lequel des concessions forestières ont été accordées aux petits opérateurs a provoqué des conflits sur le terrain parce que ces concessions empiétaient sur celles gérées par les entreprises forestières existantes.

Renforcer les capacités institutionnelles: les capacités et les aptitudes des institutions gouvernementales se sont affaiblies à cause de la décentralisation, en

réduisant la surveillance et en augmentant la bureaucratie des services publics. Les coûts élevés de transaction dus aux faiblesses dans le cadre institutionnel se répercutent inévitablement au niveau des UGF et compromettent la viabilité financière de l'AFD.

Développer le cadre économique: l'aménagement forestier durable étant un processus long et risqué, il a besoin d'investissements considérables par le secteur des affaires. Des dispositions prévoyant des incitations en faveur de l'AFD (et des mesures aptes à décourager les pratiques non durables) sont nécessaires pour garantir l'apport de tels investissements. Les contraintes financières—sous forme de taxes et autres dépenses non fiscales—sont de nature à fortement décourager l'AFD. Aux termes de la décentralisation, les gouvernements régionaux et les régies ajoutent leurs propres redevances à celles perçues par le gouvernement national, entraînant des perturbations majeures dans la trésorerie de certaines concessions.

En outre, il est évident que, dans le climat actuel, le prix courant des grumes est insuffisant pour faire face aux coûts de l'AFD et procurer des bénéfices raisonnables aux diverses parties prenantes, y compris les concessionnaires. Ce problème est répandu: les concessionnaires, dans toutes les régions d'Indonésie, signalent maintenant que les coûts de production excèdent le prix du marché local des grumes. Les prix sont 'cassés' par l'exploitation forestière illégale, et les revenus sont encore davantage érodés par la multiplication exagérée de redevances hors de propos dans ce contexte, imposées par le gouvernement.

L'AFD exige l'engagement ferme des concessionnaires: si les gouvernements doivent créer des conditions favorisant l'AFD, par un cadre réglementaire, institutionnel et économique bien structuré, le gestionnaire de forêts doit, pour sa part, également s'attacher à réaliser l'AFD. Le projet a reconnu qu'il existe un rapport étroit entre l'engagement du gouvernement envers l'AFD et l'engagement dont fait preuve le gestionnaire de forêts; les concessionnaires sont moins susceptibles de poursuivre l'AFD si les politiques du gouvernement ne l'encouragent pas.

Conclusions et recommandations

La route de la mise en oeuvre de l'AFD est longue. Les concessionnaires et autres gestionnaires de forêts doivent jouer leur rôle en améliorant leurs pratiques de gestion forestière, de même qu'en reconnaissant les droits des autres parties prenantes et en travaillant avec elles pour trouver des solutions mutuellement acceptables. Mais leur capacité d'agir dépend inévitablement de la viabilité économique et financière des efforts dans ce sens: pour y réussir, il faut pouvoir compter sur l'appui des gouvernements (à tous les niveaux, y compris international) et du marché.

L'exécution du projet de formation d'instructeurs s'est avéré un exercice utile, non seulement pour communiquer les principes de l'AFD aux opérateurs forestiers sur le terrain, mais aussi pour analyser les obstacles à l'AFD en Indonésie. Pour faire en sorte que les bénéfices tirés du projet ne soient pas gaspillés, nous recommandons ce qui suit:

- continuer sans relâche à mieux faire comprendre aux parties prenantes, par la formation, l'éducation et d'autres activités pertinentes, ce que l'AFD représente. Ces activités devraient cibler les concessionnaires et les communautés, mais également les fonctionnaires des pouvoirs publics dans les régies et les provinces;
- entreprendre une étude, dans le cadre de la formulation d'une nouvelle politique forestière nationale (tel que préconisé par la mission de l'OIBT sur la réalisation de l'aménagement forestier durable en Indonésie, menée en 2000), afin de cerner les conditions qui permettraient de développer et d'encourager l'AFD; et
- procéder à une analyse sur l'importance de la rente économique à escompter de l'AFD et sa répartition équitable entre les parties prenantes. Les résultats d'une telle étude dépendront dans une très large mesure des prix en vigueur sur le marché: l'analyse devrait donc également recommander des moyens pour relever les prix du marché de sorte qu'ils tiennent compte adéquatement des coûts de la gestion.

La formation supérieure des forestiers

Un projet de l'OIBT aide une école forestière à dispenser un enseignement de haut niveau à des forestiers souhaitant renforcer leurs aptitudes à planifier et mettre en oeuvre l'aménagement forestier durable

par Victor Hugo Achá G.¹ et Ruben Guevara²

¹Coordonnateur

Projet ITMT-VMARND-ESFOR-UMSS

OIBT PD 63-97 Rev. 3 (F)

pmbt@supernet.com.bo

²Représentant régional de l'OIBT

pour l'Amérique latine

itto.la@uol.com.br

LA Bolivie est actuellement, dans le monde, le pays qui a certifié la plus grande superficie de forêts tropicales naturelles. Sur 7 millions d'hectares de forêts naturelles faisant actuellement l'objet de plans de gestion dans des concessions forestières, dans des zones appartenant à des groupes sociaux et sur des terres de communautés autochtones, 1,1 million d'hectares sont certifiés.

Cette situation résulte d'un effort interinstitutions, entrepris avec la participation et le soutien inestimables des spécialistes de foresterie du pays. Néanmoins, la superficie des forêts certifiées et de celles qui sont soumises à des plans de gestion ne représente qu'une fraction de ce qui pourrait être réalisé en Bolivie: le pays possède au total 53 millions d'hectares de forêts tropicales naturelles et doit continuer à renforcer ses capacités à tous les niveaux, y compris à celui de personnel spécialisé.

La décision de poursuivre l'aménagement forestier durable en tant que stratégie de développement en Bolivie a commencé à se matérialiser en 1996 par la promulgation d'une nouvelle loi forestière. Dans la même année, une mission technique de l'OIBT envoyée en Bolivie a souligné la nécessité de faire appel à des professionnels qualifiés pour mettre en oeuvre le nouveau régime forestier. Son rapport le précisait ainsi: "la nouvelle loi forestière exige l'élaboration de plans de gestion forestière pour chaque concession; dans les concessions forestières, la récolte devrait être effectuée selon des régimes de rendement durable; et les zones vulnérables dans les concessions forestières devraient être protégées. Afin de répondre à ces exigences, il est essentiel d'assurer la disponibilité de personnel qualifié à tous les niveaux". La mission a estimé qu'en 2005 la Bolivie devrait pouvoir compter 1240 ingénieurs aménagistes et 1760 techniciens forestiers de haut niveau. Or en 2003, nous n'avons encore qu'un petit nombre de ce personnel: environ 190 ingénieurs aménagistes et 400 techniciens forestiers supérieurs.

L'école des sciences forestières (ESFOR) de l'université de San Simón (UMSS) dispense depuis de nombreuses années un enseignement et une formation à des étudiants souhaitant devenir agents techniques et ingénieurs forestiers. Mais jusqu'à récemment, elle n'a pas offert de programmes d'études semblables permettant à ces forestiers de se spécialiser; la *figure 1* montre où les 'spécialistes' se situent dans la hiérarchie de l'enseignement forestier en Bolivie et quels seraient les professionnels qui pourraient demander à recevoir une formation de spécialistes. Ayant pris connaissance du rapport



Passage des étudiants par une piste de dendrologie dans la vallée de Sacta

de la mission OIBT, l'ESFOR a reconnu qu'il existait une lacune et a décidé de renforcer sa capacité d'entreprendre la formation d'aménagistes de forêts tropicales. A cet effet, elle a soumis à l'OIBT une proposition de projet (PD 63/97 REV.3 (F): Programme de spécialisation en aménagement des forêts tropicales pour les techniciens forestiers boliviens), laquelle, après avoir été approuvée et financée par le Conseil international des bois tropicaux, est maintenant exécutée par ESFOR en collaboration avec le Vice-ministère de l'environnement et des ressources naturelles de Bolivie.

Matières enseignées par le programme de spécialisation

Pour organiser son programme, l'ESFOR a procédé à une série de consultations avec les principaux acteurs du secteur forestier du pays—organismes gouvernementaux, organisations non gouvernementales, industrie forestière, forestiers, etc.—au sujet de ce dont ils avaient besoin pour former leurs ressources humaines. Le cursus actuel du programme de spécialisation (indiqué dans le tableau) a été fondé sur leurs suggestions et a été ultérieurement modifié pour tenir compte des réactions qu'il a suscitées.

Le module I du cours présente les outils techniques actuellement disponibles (SIG, GPS, télédétection). Ces outils sont utilisés dans le module II, en particulier pour la saisie de données en vue de la préparation des instruments d'aménagement forestier (par ex. les plans de gestion forestière) prescrits par la loi bolivienne. Le module III inclut les importants aspects liés à la mise à exécution des plans et à la vente ultérieure des produits obtenus lors des activités de gestion forestière;

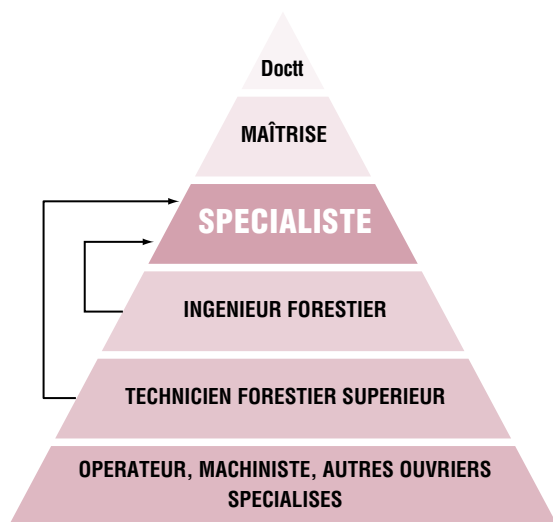
Formation modulaire

Modules du programme de spécialisation sur l'aménagement forestier durable en Bolivie

Module I (virtuel)	<i>Systèmes d'information géographique (1 mois)</i> • Statistiques et cartographie • Systèmes d'information géographique (SIG) et de positionnement géographique (GPS) • Télédétection et photo-interprétation
Module II (virtuel)	<i>Plans de gestion forestière (1 mois)</i> • Inventaires des forêts • Plans de gestion • Prospection et plans annuels des opérations forestières
Module III (virtuel)	<i>Administration de l'aménagement forestier durable (1 mois)</i> • Récolte forestière • Commercialisation et commerce • Directives de l'OIBT, audits forestiers et certification des forêts
En classes	1 mois – révision des concepts appris dans les modules virtuels
Travaux dirigés	3 mois – travaux pratiques dans un domaine intéressant l'étudiant

La pyramide universitaire

Figure 1: Diplômes reconnus par le système universitaire de Bolivie (les flèches indiquent les professionnels susceptibles d'être acceptés comme étudiants pour le programme de spécialisation d'ESFOR)



celles-ci comprennent l'exploitation à faible impact, la commercialisation des forêts et l'évaluation des opérations forestières. Jusqu'à présent, trois cycles de formation ont été entrepris, qui ont débuté respectivement en septembre 2001, septembre 2002 et août 2003; le programme de chaque nouveau cycle a été mis à jour en tenant compte des réactions des étudiants, des enseignants et d'autres importants acteurs.

Le cours offre une base théorique générale, mais la composante pratique est une partie essentielle du programme d'étude. Chaque composante thématique est complétée par des activités permettant aux forestiers d'approfondir leurs connaissances théoriques et pratiques dans les différentes zones sous gestion. Par exemple, le cours de certification forestière du premier cycle comprenait l'application des normes boliviennes pour la certification des forêts dans une forêt appartenant aux collectivités indigènes chiquitanes de Santa Monica dans le département de Santa Cruz; ainsi, des renseignements pratiques au sujet d'un processus réel de certification selon les normes de l'organisme de certification ont été donnés à la communauté. De même, les travaux pratiques que chaque étudiant du programme de spécialisation doit entreprendre appliquent les aspects pratiques d'une composante thématique donnée, en vue de résoudre des problèmes particuliers qui se posent aux entreprises forestières, aux communautés rurales ou aux communautés forestières indigènes à travers le pays.

Modalités de la formation

Un premier programme de spécialisation a été mis en oeuvre en septembre 2001 selon un modèle d'enseignement théorique dispensé en classes à temps plein pendant 44 semaines. Au total, 29 professionnels (principalement des techniciens et des ingénieurs forestiers de haut niveau de différentes régions de Bolivie) ont participé à ce cours. Afin de satisfaire aux normes pédagogiques d'ESFOR, que l'on sait excellentes, le projet s'est assuré, par divers accords, le concours de plus de 30 instructeurs des meilleures institutions forestières de Bolivie. Celles-ci comprenaient, entre autres, le projet BOLFOR financé par USAID et la Surintendance des forêts de Bolivie (Superintendencia Forestal).

Une étude en profondeur effectuée dans le cadre du projet sur les conditions de la formation post-universitaire en matière de gestion des forêts tropicales a fait ressortir clairement que de nombreux professionnels extrêmement intéressés par

ce cours n'auraient pas la possibilité de le suivre s'ils leur fallait abandonner temporairement leurs propres travaux. Il ont pour la plupart exprimé une préférence pour un modèle de formation dispensée partiellement en salle de classe, la majeure partie du cours se déroulant 'à distance' et les étudiants pouvant continuer à vaquer à leurs occupations habituelles tout en poursuivant leurs études. La figure 2 montre les préférences exprimées par les répondants à l'étude.

Afin de satisfaire cette demande, le projet a organisé un deuxième cycle de cours selon un modèle de formation dispensée partiellement en classes, également pour une durée de 44 semaines, mais permettant aux étudiants de passer la plus grande partie de leur temps sur leur lieu de travail; il leur était demandé seulement d'être présents sur le campus ou sur le terrain pendant cinq jours chaque mois. Pendant ces périodes, les étudiants devaient se rendre Cochabamba (où se trouve ESFOR), à la forêt d'ESFOR/UMSS consacrée à la formation dans la vallée de Sacta, et à d'autres zones de forêt tropicale du pays, où ils pouvaient accroître leurs connaissances par des exercices pratiques sur le terrain, des exercices de résolution de problèmes, des évaluations et une série d'exercices théoriques supplémentaires; ils pouvaient occuper le temps qui leur restait à mettre en application dans leur propre environnement de travail ce qu'ils avaient appris. Ce cycle a débuté en septembre 2002 avec un nombre presque deux fois plus grand d'étudiants (la figure 3 illustre la participation des étudiants aux premier et deuxième cycles du programme de spécialisation). En plus du matériel pédagogique imprimé et des moyens informatiques interactifs préparés pour les modules de formation de ce cycle, le cours a stimulé une interaction continue entre les étudiants et le corps enseignant du programme, grâce aux communications par courrier électronique, fax et téléphone.

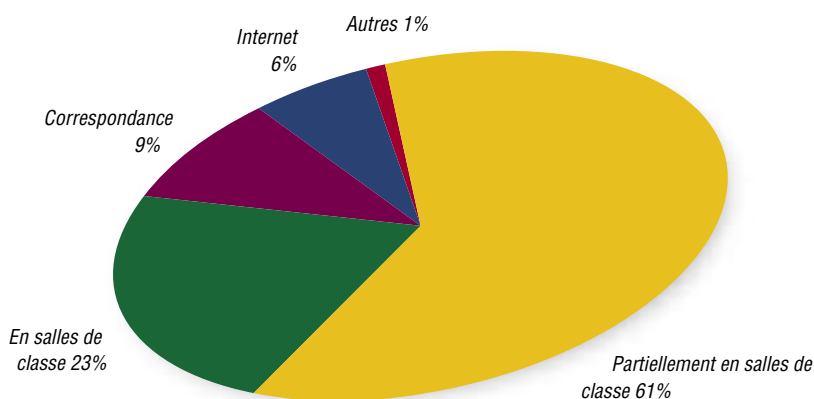
Pour en faire bénéficier un plus grand nombre de professionnels forestiers en Bolivie et dans la région, le programme a organisé un troisième cycle de formation, dite 'virtuelle', auquel les étudiants doivent participer à temps plein pendant l'équivalent de sept mois de l'année, mais la plus grande partie de ce temps étant consacrée à une méthode d'enseignement-apprentissage avec recours à Internet à domicile; la plupart des classes sont accessibles en ligne à tout moment avec un mot de passe. Une autre variante introduite dans ce cycle de formation permettra de consolider la composante de travaux pratiques sur le terrain en un seul stage de formation continue sur le tas de 30 jours sur le terrain.

Nouveaux enjeux?

L'objectif du troisième cycle est de former au moins 150 spécialistes de plus à l'aménagement durable des forêts tropicales. Toutefois, contrairement aux prévisions, onze étudiants seulement s'y sont inscrits jusqu'à présent. On peut en partie attribuer ce déficit au fait que, pour les nouvelles inscriptions à ce cycle,

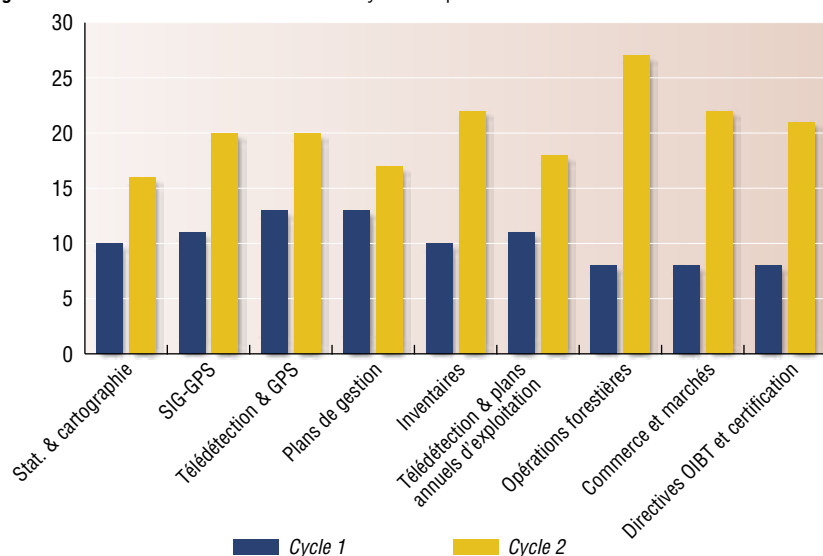
Modèles d'apprentissage

Figure 2: Modes de participation au cours demandés par les professionnels boliviens pour suivre le programme de spécialisation sur l'aménagement durable des forêts tropicales



Intérêt cyclique

Figure 3: Nombre d'étudiants des 1er et 2ème cycles de spécialisation d'ESFOR



un choix entre trois dates différentes de l'année est offert et on espère qu'un certain nombre de professionnels, y compris ceux d'autres pays dans la région, s'inscriront au cours des mois à venir (à la fin novembre 2003, 25 étudiants supplémentaires s'étaient inscrits provisoirement, dont cinq ressortissants étrangers).

Néanmoins, la baisse soudaine du nombre d'inscrits est préoccupante et dénote un des risques à l'encontre du renforcement des capacités dans le secteur forestier: l'incertitude politique et économique. La plus grande partie de cette baisse peut être attribuée à un certain nombre de facteurs qui échappent au contrôle d'ESFOR: en particulier, la situation politique actuelle en Bolivie a ajouté un élément d'incertitude dans l'économie et, par conséquent, au niveau des investissements dans les activités liées aux forêts, amoindissant de ce fait les possibilités et le désir des entreprises et des institutions gouvernementales d'investir dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Etant donné que de nombreux étudiants potentiels du programme de spécialisation ont besoin du soutien de leurs employeurs pour en suivre les cours, ce manque de soutien (espérons temporaire) a eu un effet très sensible sur le nombre d'inscriptions. Il en est de même dans le cas des professionnels indépendants, c'est-à-dire les forestiers qui travaillent en indépendants comme consultants ou opèrent seuls: l'incertitude actuelle du secteur les rend peu disposés à investir dans la formation.

Autres formations

En plus du programme post-universitaire de spécialisation, le projet joue un rôle significatif dans la formation d'étudiants universitaires d'ESFOR, de même qu'il organise d'autres stages à l'intention de plus grands groupes de professionnels. Par exemple, jusqu'à présent, le projet a aidé à former environ 240 étudiants dans gamme des domaines couverts par les programmes d'études universitaires d'ESFOR destinés à des techniciens des ingénieurs forestiers supérieurs. En outre, 550 personnes ont participé à des stages de foresterie tropicale, à des conférences et à d'autres événements organisés par le projet. Le principal de ces événements, qui a eu lieu récemment, a été l'atelier national auquel ont participé 50 personnes et qui portait sur l'adaptation des *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts naturelles* aux conditions boliviennes au niveau de l'unité de gestion.



Photo-interprétation par deux étudiants lors d'une classe du programme

Il se peut aussi que le nombre de candidats diminue pour une autre raison: le secteur forestier bolivien est en train de se transformer considérablement, en fonction de nouveaux scénarios concernant l'exploitation des forêts. La superficie des terres affectées à des concessions forestières aux fins de production de bois n'a pas beaucoup augmenté ces dernières années. En revanche, le volume des produits non ligneux extraits de ces concessions augmente rapidement, à tel point que la valeur des exportations des produits non ligneux dépassera bientôt celle du bois. D'autres activités gagnent du terrain également, notamment l'écotourisme, les crédits pour le piégeage du carbone, la conservation de la biodiversité, la foresterie communautaire et services analogues, si bien que les spécialistes en matière de forêt doivent élargir l'éventail de leurs compétences, surtout celles qui se rapportent aux aspects socio-économiques des forêts. Les entreprises qui ne s'adaptent pas rapidement à ces tendances ont des difficultés, au point que certaines ne payent pas leurs droits de concession au gouvernement en temps voulu. Leur existence n'étant pas assurée, un investissement pour développer les ressources humaines n'entre peut-être pas dans les priorités de ces entreprises. Le défi que doivent relever l'ESFOR et le projet est de démontrer à ces entreprises que leur adaptation et leur survie dépendent précisément de la transformation de leurs ressources humaines, de manière à tirer profit des changements et en sortir gagnantes plutôt que perdantes.

Remarques de conclusion

Etant donné le succès relatif des efforts d'aménagement forestier durable en Bolivie, les récentes baisses de la demande de formation devraient éveiller l'inquiétude de tous ceux qui préconisent l'aménagement forestier durable en tant qu'activité importante et viable. Le pays a introduit un plan de développement ambitieux dans lequel l'aménagement forestier durable jouera un rôle essentiel, mais pour que ce plan se concrétise, les efforts de formation doivent redoubler, et non ralentir. En grande partie grâce au projet de l'OIBT, l'ESFOR est extrêmement bien placée pour dispenser des formations aux forestiers d'aujourd'hui et de demain, y compris ceux chargés de gérer le plus vaste et sans doute le plus important écosystème terrestre qu'est le bassin amazonien.

Le projet OIBT PD 63/97 REV.3 (F) était financé par le Gouvernement japonais. L'information détaillée sur le troisième cycle de formation est signalée à l'indicatif www.postgradesfor.edu.bo

Les voies des partenariats en Afrique centrale

Une étude des expériences des partenariats de gestion forestière dans le bassin du Congo devrait mener au renforcement des activités de collaboration

par Daniel Ngantou¹
Cléto Ndikumagenge²
Samuel Makon
Wehiong³ et
Kenneth Angu Angu⁴

¹Directeur régional

Bureau régional de l'UICN pour
l'Afrique centrale

Yaoundé, Cameroun
daniel.ngantou@iucn.org

²Coordonnateur, Programme de soutien à la CEFDHAC

Bureau régional de l'UICN pour
l'Afrique centrale

Yaoundé, Cameroun
cleto.ndikuma@iucn.org

³Consultant international

Yaoundé, Cameroun
makons1@iccn.net

⁴Assistant technique du coordonnateur du Programme de soutien à la CEFDHAC

Bureau régional de l'UICN pour
l'Afrique centrale

Yaoundé, Cameroun
Kenneth.angu@iucn.org

AVEC une superficie de presque 204 millions d'hectares, les forêts denses humides du bassin du Congo se placent au deuxième rang de la plus vaste étendue de forêts tropicales contiguës de la planète (après celle du bassin amazonien). Ces forêts se trouvent pour la plupart dans cinq pays: Cameroun (19,6 millions d'hectares), Gabon (17,9 millions d'hectares), République du Congo (19,5 millions d'hectares), République centrafricaine (29,9 millions d'hectares) et République démocratique du Congo (109 millions d'hectares).

On estime que le taux annuel de déboisement au cours de la décennie 1991–2000 a été de l'ordre de 0,1%, voire moins, au Congo, au Gabon et dans la République centrafricaine, de 0,4% dans la République démocratique du Congo, et de 0,9% au Cameroun (FAO 2001). Ce déboisement est imputable essentiellement à l'utilisation des terres forestières pour l'agriculture (par ex. cultures sur brûlis), aux activités des industries d'extraction telles que l'industrie minière et l'exploitation forestière, à la création et au développement des villes et à la construction de nouvelles routes. Environ 8% de la superficie de ces cinq pays (15 millions d'hectares) se trouve dans des aires protégées déclarées.

La récolte du bois est l'une des plus importantes activités économiques de ces pays. Mais la production totale de ces dernières années dans la région a baissé, de 8,5 millions de m³ environ en 2000 à 7,6 millions de m³ en 2002, surtout à cause de son ralentissement au Gabon, dans la République du Congo et au Cameroun (la production a légèrement augmenté au cours de cette période en République centrafricaine et en République démocratique du Congo; OIBT 2003).

Afin de stimuler l'adoption des principes d'aménagement forestier durable et la contribution du secteur bois au développement en Afrique centrale, l'OIBT a décidé (Décision 10 (xxxii) du Conseil) de passer en revue et d'évaluer les expériences en matière de partenariat des diverses organisations de la région. Cette décision a été prise à la demande des pays du bassin du Congo dans le contexte d'une initiative de type II, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, annoncée au Sommet mondial sur le développement durable en août/septembre 2002. Sans vouloir entrer dans le détail, le présent article met en exergue certains des principaux résultats de cette étude, qui a été exécutée par l'UICN en qualité d'agence de facilitation de la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC).

L'étude multinationale a été effectuée entre avril et août 2003. Elle visait à analyser et illustrer des expériences de partenariat de gestion forestière au Cameroun, au Gabon,



Partenaires engagés: les concessionnaires forestiers devraient participer à l'amélioration de la gestion forestière, en particulier dans le contexte des réserves de conservation transfrontières. Photo: C. Ndikumagenge

dans la République du Congo, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine, en mettant l'accent notamment sur:

- les activités financées par l'OIBT ainsi que d'autres activités financées par l'Agence française de développement, la Société pour la conservation de la faune (wcs) et le Fonds mondial pour la nature (wwf);
- l'impact de l'exploitation forestière commerciale sur les populations locales et les sites transfrontières; et
- le degré d'exécution des initiatives d'action de l'OIBT au niveau national et dans des unités forestières de gestion.

Méthodologie

A l'issue de discussions entre l'UICN, la CEFDHAC et l'OIBT, la méthodologie suivante a été adoptée pour l'exécution de l'étude:

- pour commencer, des documents sur les partenariats et la gestion des forêts dans chacun des cinq pays ont été rédigés. Chaque groupe de consultants était ainsi mis au courant des sujets à l'étude et de la participation de l'OIBT et des différents partenaires à la gestion des forêts;
- une réunion d'harmonisation a ensuite eu lieu les 9 et 10 avril 2003 à Douala (Cameroun). Cette réunion, qui rassemblait les principaux consultants de chaque pays, le consultant international et l'UICN/CEFDHAC, visait à: encourager l'échange des expériences, particulièrement sur la gestion des ressources forestières, entre les consultants nationaux, le consultant international et l'agence de facilitation de la CEFDHAC; et harmoniser la compréhension des concepts fondamentaux, des initiatives d'action de l'OIBT, des approches et des méthodes à employer;
- troisièmement, des ateliers nationaux ont été organisés par les consultants nationaux pour commenter et valider les résultats des rapports nationaux. Cette partie du processus était très importante car elle donnait à tous les intéressés l'occasion d'apporter une contribution;

- les ateliers nationaux ont été suivis de la conduite d'un atelier régional (décrit dans *AFT* 11/3), lors duquel le rapport national de chacun des cinq pays a été présenté, débattu et modifié. Ces délibérations ont fourni la matière première qui a servi au consultant international et à l'UICN/CEFDHAC à élaborer un rapport de synthèse régional dont l'objectif était d'améliorer la gestion des concessions forestières, de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux. Les participants à l'atelier représentaient les gouvernements, des ONG, des entreprises d'exploitation forestière, les populations locales et autochtones, des institutions forestières et des établissements de recherche; et
- la dernière phase intégrait dans le rapport final les résultats dégagés de l'atelier et d'une visite sur le terrain.

Types de partenariats et d'expériences de gestion forestière

L'étude a constaté qu'il existe dans la sous-région différentes structures de partenariat. Par exemple: les partenariats entre gouvernements nationaux, entre gouvernement et secteur privé, entre gouvernement et organismes régionaux et internationaux, entre gouvernement, organismes internationaux et communautés locales; et entre organismes internationaux et entreprises d'exploitation forestière. Certains de ces partenariats sont décrits ci-dessous.

Avec l'OIBT: les partenariats entre l'OIBT et les cinq pays concernés, ainsi qu'avec certains autres acteurs, ont entrepris un grand nombre de projets à travers un éventail d'activités portant notamment sur les inventaires forestiers, la gestion pilote de forêts et de réserves transfrontières, la stratification et la cartographie de forêts, l'agroforesterie, le renforcement des capacités dans les institutions d'enseignement, le soutien visant à améliorer la gestion forestière, la promotion de l'exploitation durable et du reboisement, la restauration des forêts dégradées, l'amélioration des moyens permettant de conserver et valoriser les produits forestiers non ligneux, et le renforcement des capacités institutionnelles.

Avec le WWF: les partenariats entre les Etats du bassin du Congo et le WWF se rapportent essentiellement aux domaines de la conservation et de la gestion de la diversité biologique. Le WWF exécute en général des projets financés par des donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Avec le WCS: le WCS participe à des projets concernant le développement rural, la conservation et la préservation de l'environnement, plus particulièrement dans le contexte de l'utilisation durable des aires protégées. Un de ses projets est exécuté en partenariat avec l'OIBT.

Avec l'Agence française de développement: l'Agence française de développement est un partenaire qui oeuvre dans chacun des cinq pays, généralement en matière de gestion durable des ressources forestières. Elle accorde également des prêts à des titulaires de concessions, comme au Gabon par exemple.

Autres partenariats

Beaucoup d'autres organisations régionales et mondiales sont associées à des partenariats dans la région. Sans être exhaustive, la liste ci-dessous indique le type de partenariat poursuivi par chacune.

Le **PNUD** développe des partenariats à trois niveaux: mondial et national où il facilite l'établissement et le fonctionnement d'initiatives de services-conseils, et régional où il soutient le développement d'un plan d'action stratégique régional pour la conservation biologique. L'**UICN-Union mondiale pour la nature** favorise des partenariats entre tous les acteurs oeuvrant dans le domaine de la conservation: États, organisations non gouvernementales (ONG) et autres organismes affiliés. La **CEFDHAC** (également connue sous le nom de Processus de Brazzaville) est un forum pour la consultation entre tous les acteurs (gouvernements, secteur privé, populations locales et autochtones, parlementaires, ONG, institutions de recherche, société civile, etc.) qui s'occupent de conservation et d'utilisation durable ainsi que de gestion équitable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. L'**Organisation africaine du bois** est une organisation intergouvernementale ayant pour mission principale de créer un système de certification pan-africain. Par exemple, elle a récemment mis au point et publié les *Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de l'aménagement forestier durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique (PC&I)* et exécute actuellement un vaste projet OIBT conçu en vue de mettre en place les capacités nécessaires pour appliquer les PC&I au niveau national dans les pays membres africains (y compris les cinq pays du bassin du Congo). La **Conférence des ministres des forêts de l'Afrique centrale** (COMIFAC) est un organisme qui étudie, consulte et prend des décisions sur des questions relatives à la gestion et à la conservation durables des forêts d'Afrique centrale. Le **Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement** (CARPE) est une initiative régionale de l'USAID ayant pour objectif de lutter contre le déboisement et la perte de diversité biologique en Afrique centrale.

D'autres partenariats se sont nouvellement établis dans la région, à savoir le **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique** (NEPAD), le **Partenariat pour les forêts du bassin du Congo** et le **Programme régional de gestion de l'information environnementale** (PRGIE).

Enseignements tirés

En dépit de nombreuses déficiences dans l'exploitation des ressources naturelles, en particulier des ressources forestières, l'étude a montré que les cinq pays ont désormais tous en place des politiques forestières et législatives en faveur de la gestion durable des ressources forestières. Toutefois, les problèmes réels se trouvent au niveau de leur application sur le terrain, surtout du fait que la plupart des pays n'ont pas encore développé les ressources humaines, stratégies, instruments et mécanismes financiers nécessaires pour mettre en application ces politiques.

L'étude a également noté ce qui suit:

- une différence marquée entre le développement des outils de gestion forestière par l'administration et leur application sur le terrain par les sociétés d'exploitation forestière;
- une tendance générale à envisager l'adoption de la certification comme outil pour réaliser la gestion durable et combattre l'exploitation illégale (bien que les processus de certification n'aient pas suffisamment progressé dans la région);

- le contrôle et le suivi des travaux d'aménagement (fonctions des Etats) ne sont pas adéquats en raison d'une organisation déficiente dans certaines administrations forestières et de l'insuffisance ou du manque de ressources humaines, financières et matérielles;
- la gestion forestière, telle que pratiquée actuellement, a des incidences positives et négatives qui doivent être comprises; et
- l'idée des partenariats pour la gestion forestière durable est relativement nouvelle en Afrique centrale et leur mise en oeuvre devrait être suivie.

Recommandations

Les recommandations énoncées ci-dessous ne sont pas exhaustives, mais elles indiquent les types d'actions qui ont été proposés par l'atelier régional de Douala. Au niveau national, les participants ont recommandé:

- la mise au point d'un mécanisme permettant de suivre et d'évaluer la gestion forestière dans les pays du bassin du Congo;
- la mise au point d'un mécanisme pour la coordination des partenariats et la gestion de conflits à tous les niveaux dans chaque pays;
- la création, le développement et la capitalisation des outils de gestion;
- le renforcement du rôle du secteur privé et de la société civile au sein des partenariats pour la gestion durable des écosystèmes forestiers; et
- l'adaptation de la gestion des concessions forestières aux contextes sous-régional et régional de la création des aires protégées transfrontières.

Au niveau sous-régional, l'atelier a formulé les propositions suivantes:

- il faudrait accorder un soutien aux institutions sous-régionales telles que COMIFAC et CEFDHAC pour qu'elles développent les domaines clés de coopération sous-régionale tels que les politiques forestières, les programmes de conservation-développement, le respect des droits et des intérêts des populations locales et autochtones, etc. De même, ce soutien devrait leur faciliter la création de groupes de travail régionaux chargés d'étudier des questions telles que les réserves naturelles transfrontières, les sites d'importance critique pour la conservation et le développement, la gestion transfrontière des populations animales et la gestion des écosystèmes vulnérables, y compris la forêt atlantique, les forêts de montagne et les écosystèmes côtiers;
- les programmes régionaux de formation forestière devraient être renforcés, en particulier dans les domaines suivants: gestion forestière, travail du bois et industrialisation, gestion communautaire des ressources naturelles, résolution de conflits liés à la gestion des ressources forestières, domestication d'espèces forestières de valeur, étude des plantes médicinales, promotion de bonne gouvernance en matière de gestion forestière et développement d'un mécanisme permettant de surveiller et d'évaluer la gestion dans chacun des cinq pays;
- les mécanismes favorisant la promotion de partenariats et les stratégies visant à atténuer les conflits liés à la gestion des

ressources naturelles devraient être soutenus;

- les outils de gestion forestière devraient être développés, dotés des ressources nécessaires et mis en application;
- le rôle du secteur privé et de la société civile dans l'aménagement forestier durable devrait être renforcé; et
- le développement de l'écotourisme devrait être soutenu, notamment grâce à des mécanismes régionaux de consultation entre partenaires en vue d'élaborer une stratégie commune pour le développement du tourisme (mais non avant d'avoir évalué les potentialités naturelles et humaines existantes).

Orientations futures

L'étude a préparé le terrain pour l'élaboration de nouveaux projets en faveur de partenariats pour l'aménagement forestier durable. Un de ces projets serait axé sur la gestion des concessions forestières dans le contexte d'une aire de conservation transfrontière. Cette coopération aurait non seulement l'avantage d'atteindre les objectifs en matière de relations internationales et de conservation de la nature, mais elle aiderait aussi à créer un climat dans lequel les expériences d'élaboration de plans de gestion et la définition de normes sous-régionales pourront être partagées et harmonisées. Par exemple, par son travail de projets, l'OIBT pourrait aider à instaurer l'aménagement forestier durable dans les 42 concessions contiguës au parc national d'Odzala-Minkébé-Dja, le parc tri-national partagé par le Congo, le Gabon et le Cameroun.

Références

FAO 2001. *La situation des forêts du monde 2000*. FAO, Rome, Italie.

OIBT 2003. *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois en 2002*. OIBT, Yokohama, Japon.

La formation de vérificateurs locaux

L'OIBT entame un processus qui vise à développer la capacité des pays tropicaux de contrôler l'application de ses critères et indicateurs

par Hanna Nikinmaa
et Jussi Loumasvuori

Indufor Oy, Töölönkatu 11 A
FIN-00100 Helsinki, Finlande
t 358-9-135 2552
indufor@indufor.fi
www.indufor.fi

LE développement de systèmes d'audit relatifs à l'application des *Critères et indicateurs OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles* (C&I) et la formation de vérificateurs peuvent, à plus d'un titre, présenter des avantages pour la foresterie tropicale. Ils aident à prendre en compte les C&I aux niveaux pratiques de planification, exécution et surveillance de la gestion forestière et à encourager la mise au point d'adaptations aux conditions de l'aménagement forestier durable (AFD) au plan national/régional. En outre l'audit fournit, sur les aspects écologiques, sociaux et économiques de l'aménagement des forêts, des informations crédibles pouvant être répercutées tant au niveau des plans de gestion et d'exécution de l'unité forestière (UGF) qu'à celui données nationales.

Il est donc essentiel de développer des capacités d'audit dans les différents pays et à l'échelle régionale. A cet effet, l'OIBT a demandé à Indufor Oy d'aider à mettre au point un programme de formation et à se charger de trois cours de formation (respectivement en anglais, en français et en espagnol) sur des systèmes pour l'audit des C&I de l'OIBT. En outre, l'OIBT a engagé des consultants régionaux pour l'aider à dispenser ces trois cours, à savoir la Sustainable Ecosystems International Corporation aux Philippines, la STCP Engenharia de Projetos Ltda au Brésil, et le CRESA Forêt-Bois au Cameroun.

Ces activités se sont déroulées en sept phases: 1) élaboration du matériel pédagogique; 2) cours pilote en Asie (en anglais) pour tester le matériel et les arrangements prévus pour les cours; 3) révision du matériel pédagogique; 4) traduction du matériel pédagogique en espagnol et en français; 5) cours de formation au Brésil (espagnol); 6) cours de formation au Cameroun (français); 7) mise au point définitive de l'ensemble des moyens de formation (septembre 2003).

Programme de formation

Le programme de formation comporte une série complète de transparents (présentation en PowerPoint), ainsi que des instructions et du matériel pédagogique pour les formateurs et les participants aux ateliers. Les documents fournis comprennent les C&I de l'OIBT, le formulaire de rapport concernant les C&I de l'OIBT au niveau de l'unité de gestion forestière et le cadre pour un système d'audit des C&I de l'OIBT. Le premier ensemble de matériel pédagogique a été mis à l'essai lors d'un cours de formation tenu à Surigao (Philippines) du 24 au 28 février 2003 et une version modifiée a été utilisée lors des deuxième et troisième cours (tenus respectivement du 28 avril au 2 mai 2003 à São José do Rio Claro, Mato Grosso—Brésil, et du 8 au 12 septembre 2003 à Kribi—Cameroun). Les versions définitives anglaise et espagnole sont pratiquement identiques mais, dans la version française, les éléments faisant l'objet de l'audit sont les *Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (PC&I) au lieu des C&I de l'OIBT.

Cours

Au total, ces trois cours ont été suivis par 53 participants originaires de 24 pays. Ils étaient pour la plupart des forestiers de profession qui avaient pris part à des initiatives de développement liées à l'AFD et qui étaient au courant des questions de C&I et de certification. Quatre-vingt-huit pour cent des stagiaires représentaient des organismes

gouvernementaux, 8% le secteur privé et 4% des institutions de recherche et d'enseignement. Cette répartition très inégale s'explique par le fait que les participants avaient été désignés par les gouvernements; il faudrait à l'avenir encourager une plus grande participation du secteur privé et des institutions de recherche ou d'enseignement.

Les cours de formation ont été conçus de manière à imiter la façon dont se déroule effectivement un audit dans une unité de gestion forestière (UGF). Les cours ont été dispensés dans les UGF suivantes: les zones de concessions de Surigao Development Corporation à Surigao del Sur (Philippines), Guavirá Industrial e Agroflorestal Ltda (une forêt appartenant à une entreprise) dans le Mato Grosso (Brésil) et la concession de MMM Sarl à Lokoundjé-Nyong près de Kribi (Cameroun). La formation comportait les étapes suivantes:

- introduction au processus d'audit dans le contexte des C&I de l'OIBT;
- présentation de l'UGF pilote accueillant l'exercice d'audit;
- planification de l'audit et listes des indicateurs de vérification devant faire l'objet de l'audit;
- collecte des preuves de l'audit dans l'UGF choisie, en recourant à des entrevues, à l'analyse documentaire et aux observations sur le terrain;
- évaluation des preuves de l'audit; et
- présentation des résultats de l'audit.

Les participants ont travaillé en deux groupes pendant les deux premiers cours et trois groupes plus petits (4 ou 5 membres chacun) pendant le troisième.

En général, les participants étaient fortement motivés à étudier les systèmes et les techniques d'audit en rapport avec les C&I de l'OIBT. Pour beaucoup d'entre eux, l'approche d'audit volontaire était nouvelle, leur donnant le sentiment qu'elle pourrait être adaptée aux pratiques de suivi dans leurs propres organisations. La mise en oeuvre d'un système d'audit a également été considérée comme une démarche utile pour encourager l'application des C&I à l'AFD par différents organismes, du fait qu'elle les oblige à trouver des moyens pratiques d'appliquer chaque critère et indicateur afin de fournir une base pour contrôler l'exécution. Les stagiaires ont exprimé l'espoir que l'approche de renforcement des capacités sera poursuivie dans le cadre de l'OIBT et que les contacts au niveau régional, entre organismes participants, seront améliorés.

Les participants ont généralement été satisfaits du matériel pédagogique et des présentations. En particulier, le travail de groupe a été apprécié, bien que l'emploi du temps ait été considéré trop serré. Les participants ont aussi relevé que la durée du cours n'avait pas permis de procéder à l'audit complet d'une UGF.

Conclusions

C&I: les pays producteurs et les professionnels apprécient au plus haut degré les initiatives que l'OIBT a prises de développer les C&I et d'organiser des séminaires, ateliers et cours de formation régionaux. Toutefois, les procédures pour l'application des C&I à la gestion pratique des forêts ne sont pas encore adéquatement définies. Chaque pays doit mettre au point des procédures qui lui conviennent pour mettre en oeuvre les C&I et l'OIBT doit soutenir ce processus grâce à la

coopération et à la formation sur le plan régional. De nombreux participants voudraient voir davantage de coordination entre les initiatives de l'OIBT concernant l'AFD et les règles et règlements des administrations forestières nationales, ce qui pourrait être réalisé par des contacts plus étroits avec les fonctionnaires des ministères et des gouvernements chargés d'appliquer les politiques forestières nationales. La nomination des représentants régionaux de l'OIBT (un pour l'Amérique latine et les Caraïbes, basé au Brésil, et un autre pour l'Afrique, basé au Gabon) est une mesure fort appréciée par les participants et considérée comme une démarche favorisant une application plus efficace des C&I.

Systèmes d'audit: l'approche des cours de formation était axée sur les systèmes et les techniques d'audit plutôt que sur la certification. Elle était parfaitement justifiée parce qu'elle a permis aux participants de comprendre la mesure dans laquelle un système d'audit pouvait faciliter l'exécution interne de la gestion dans une UGF et la promotion de l'AFD aux niveaux local ou national, en plus de son rôle dans les audits conduits par des tiers.

La mise au point d'arrangements relatifs à la certification devrait être entreprise à part, lorsque des procédures adéquates pour l'exécution et le suivi de l'AFD seront déjà en place. Cependant, la situation varie selon le pays ou d'une région à l'autre et les participants d'Asie et d'Amérique latine ont fait savoir qu'il sera nécessaire, dans un proche avenir, de prévoir des arrangements réalisables pour la certification. Les C&I de l'OIBT permettent fort bien de rassembler des informations et d'identifier des tendances concernant l'exécution de la gestion forestière, mais ils sont de caractère général et ne devraient pas être vus comme des conditions à remplir pour la certification. La plupart des pays membres producteurs de l'OIBT en sont encore au tout début du stade en matière de certification et la première tâche devrait être d'élaborer des normes applicables au niveau national ou régional.

Les C&I de l'OIBT et les PC&I OAB/OIBT (dans les dix pays membres africains) fournissent un cadre approprié pour la mise au point de normes de certification. Avant le cours de formation, les participants n'étaient pas en général tout à fait au courant des C&I de l'OIBT ni des PC&I OAB/OIBT; ces cours jouent donc un rôle important du fait qu'ils permettent aux professionnels de mieux comprendre les pratiques de l'audit et les avantages potentiels de l'application des C&I. Les directives d'application approuvées par les pays membres en ce qui concerne les C&I de l'OIBT et les PC&I OAB/OIBT peuvent également améliorer cette compréhension.

Renforcement des capacités en matière d'audit: les participants à chacun des cours étaient fortement motivés et la plupart d'entre eux ont affirmé que les techniques enseignées pouvaient être appliquées directement dans leur situation de travail. Bon nombre d'entre eux considéraient cependant qu'il leur serait difficile de diffuser le savoir-faire ou d'introduire avec efficacité des changements dans leurs systèmes de surveillance, sans l'appui politique des ministères responsables de l'administration des forêts. Une collaboration plus étroite entre l'OIBT et les ministères nationaux s'impose, soit directement soit par l'intermédiaire des représentants régionaux récemment nommés par l'OIBT. Les cours de formation ont été considérés comme une excellente étape

dans le renforcement des capacités pour la mise en oeuvre et l'audit de l'AFD, mais une formation plus poussée en matière d'application des C&I et d'audit est essentielle (avec l'assistance continue de l'OIBT).

Il ressort avec évidence que l'évaluation de l'AFD exige une excellente connaissance de la foresterie, de l'écologie, des structures socio-économiques et des aspects culturels locaux et que l'audit de ces éléments ne saurait être entièrement crédible sans l'existence d'un réseau adéquat de vérificateurs locaux. Des mesures devraient être prises dans un proche avenir pour renforcer la création de services d'audit locaux/régionaux.

Recommandations adressées à l'OIBT

Compte tenu des résultats des activités de formation, nous recommandons que l'OIBT:

- élabore des directives d'application pratique afin d'aider à incorporer les C&I dans la planification et la surveillance de la gestion forestière par les organismes publics et privés;
- développe davantage, avec le concours d'institutions régionales/nationales, les activités de formation à l'application des C&I de l'OIBT et la formation des vérificateurs chargés d'audits forestiers;
- organise trois autres cours régionaux sur l'audit des C&I de l'OIBT afin de créer une masse critique d'instructeurs qualifiés dans chaque pays et d'intégrer l'audit de l'AFD dans les cursus et programmes d'études nationaux qui existent déjà en matière de foresterie;
- aide à renforcer les capacités de façon continue ou programmée, plutôt que par des projets de courte durée. L'OIBT devrait viser à développer un réseau d'experts connaissant parfaitement les conditions régionales/locales de la gestion forestière et compétents en matière d'application des C&I et de leur audit;
- fasse en sorte que les ministères responsables de l'administration des forêts soient au courant des avantages potentiels liés à l'application des C&I et des systèmes d'audit, et qu'ils les comprennent; et
- maintienne et renforce ses liens directs avec des organismes du secteur privé en dispensant à des gestionnaires de forêts davantage de formation sur l'application des C&I de l'OIBT et l'audit.

Les programmes de formation en matière d'audit seront affichés sur le site Web de l'OIBT (www.itto.int) au début de 2004.

Le Conseil accorde 7,6 millions de dollars EU de plus à l'action sur le terrain dans les forêts tropicales

LE Programme de conservation transfrontière de l'OIBT a bénéficié d'une injection de capitaux pour un projet qui reliera le Parc national de Pulong Tau au Sarawak (Malaisie) au Parc national de Kayab Mentarang en Indonésie.

Ce projet fait partie de plus de trente-six projets, avant-projets et autres activités financés grâce à des subventions se montant à 7,6 millions de dollars des Etats-Unis accordées par le Conseil international des bois tropicaux lors de sa trente-cinquième session, tenue du 3 au 8 novembre 2003.

Dans le cadre du nouveau projet de conservation transfrontière, le Parc national de Pulong Tau de 65 000 hectares sera élargi de manière à couvrir une superficie d'environ 165 000 hectares où se trouvent certaines forêts importantes du point de vue écologique et la plus haute montagne du Sarawak, le mont Murad. Ainsi élargi, ce parc sera relié, du côté indonésien de la frontière, aux 1,3 million d'hectares du Parc national de Kayan Mentarang (dont la gestion fait aussi l'objet d'un soutien de l'OIBT). Le nouveau projet sera exécuté par le département des forêts du Sarawak, en collaboration avec les communautés locales.

La création de ce nouveau parc transfrontière améliorera la protection de plusieurs espèces menacées, dont le faisan de Bulwer, la panthère longibande et le rhinocéros de Sumatra, tout en favorisant la participation des communautés locales à la gestion du paysage rural à grande échelle et en intensifiant la coopération transfrontalière dans des domaines tels que le commerce illicite et l'immigration. Le Programme de conservation transfrontière de l'OIBT assure la protection de plus de 10 millions d'hectares de forêt tropicale en Afrique, Asie et Amérique latine.

Un autre projet approuvé et financé par le Conseil fera l'essai au Ghana d'une approche novatrice de plantations en mélange associant des essences locales et exotiques, en vue de fournir toute une gamme de produits et services forestiers. Un autre projet, en Colombie, oeuvrera avec les communautés locales pour accroître les avantages que leur procure l'aménagement forestier durable. Un autre enfin, au Venezuela, permettra de moderniser et de renforcer le système national d'information statistique forestière.

Toujours lors de cette session, le Conseil a approuvé le programme des activités de l'Organisation pour la période 2004-2005. Outre la gestion de son vaste programme de projets sur le terrain, l'Organisation conduira, entre autres, dix ateliers nationaux destinés à promouvoir la mise en œuvre des *Directives pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des*



Un allié de plus: le délégué du Nigéria, pays qui a récemment adhéré à l'OIBT, présente un point de vue à la trente-cinquième session du Conseil. Photo: L. Mead, *Bulletin des négociations de la Terre*

forêts tropicales dégradées et secondaires, convoquera un atelier destiné à renforcer, en Bolivie, au Brésil et au Pérou, les capacités de faire appliquer les dispositions de la récente inscription de l'acajou à l'Annexe II de la CITES (voir l'article de la page 23), co-parrainera un colloque international sur les impacts de la certification forestière dans les pays en développement, organisera des forums pour la promotion de l'investissement privé dans la gestion et l'industrie forestières et collaborera avec la FAO en vue d'élaborer et de diffuser des directives visant à améliorer le respect des lois dans le secteur forestier.

Les fonds destinés au programme de travail, ainsi qu'aux projets et avant-projets, ont été fournis en majorité par les gouvernements des pays suivants: Japon, Etats-Unis, Suisse, Norvège, République de Corée, Finlande, Australie et Suède. Des fonds ont également été mobilisés à partir du Fonds pour le partenariat de Bali et du Compte spécial de l'Organisation.

Des précisions concernant les projets, avant-projets et activités approuvés et financés sont données dans le site Web de l'OIBT (www.itto.or.jp).

Le Groupe de la société civile veut jouer un plus grand rôle en faveur des communautés

Les populations qui vivent dans la forêt et en dépendent ne devraient plus être considérées comme des acteurs passifs mais comme des chefs de file dans les décisions concernant le devenir des forêts tropicales, a déclaré un groupe de la société civile présent à la 35ème session du Conseil international des bois tropicaux.

Le Groupe consultatif de la société civile (GCSC), constitué en 2002 pour donner ses avis au Conseil, est composé de représentants de toutes sortes d'organisations non gouvernementales qui s'occupent de forêts tropicales. Sa

vocation est de permettre aux acteurs locaux d'exprimer des avis et de faire part au Conseil de leur expérience, notamment sous l'angle de l'équité du commerce des bois tropicaux.

M. Yatin Bun, porte-parole du GCSC, a expliqué que des communautés autochtones et d'autres collectivités sont maintenant soit propriétaires à titre privé soit administratrices officielles d'au moins 22% des forêts tropicales, et que cette proportion était appelée à sensiblement augmenter.

“Les communautés autochtones et d'autres collectivités sont aujourd'hui propriétaires d'espaces forestiers environ trois fois plus étendus que n'en possèdent les sociétés et les particuliers, et ces collectivités gèrent activement environ deux fois plus de forêts tropicales que n'en renferment, dans le monde entier, les aires protégées par des pouvoirs publics”, a-t-il précisé.

Toutefois, les politiques environnementales n'ont pas encore pris en considération ce nouveau type de propriété, a-t-il affirmé.

“L'OIBT et la plupart des gouvernements ne sont pas encore organisés de manière à tenir compte de cette nouvelle réalité et n'apportent pas à ces propriétaires forestiers le soutien qu'ils sont en droit d'attendre et dont ils ont besoin pour continuer de préserver les forêts tropicales de la planète.”

M. Bun a signalé le ralentissement continu du commerce international des produits ligneux primaires d'origine tropicale et ce que ce phénomène signifie pour l'aménagement des forêts tropicales.

“L'utilisation durable des forêts tropicales naturelles dépend de deux principales sources d'investissement, qui se font de plus en plus importantes, à savoir les communautés elles-mêmes et la rémunération des services que rendent les écosystèmes”, a-t-il déclaré.

“Malheureusement, les pays producteurs et l'OIBT ne se sont pas encore donnés les moyens d'orienter et d'encourager ce nouveau métier et ces modes de financement pour les mettre au service des populations et de la gestion durable des ressources.”

Au nom du GCSC, M. Bun a insisté pour que l'OIBT reconnaisse le rôle de propriétaire et de gestionnaire des forêts tropicales qu'est celui des communautés autochtones et des populations qui vivent dans la forêt et en sont tributaires, et “qu'elle renforce le rôle qu'elle joue pour aider la filière forêts-bois à contribuer aux moyens d'existence de ces populations.”

De plus, il a instamment prié l'OIBT de réaliser des projets pilotes qui permettront d'évaluer le dynamisme et l'efficacité économique des producteurs communautaires ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent pour s'intégrer pleinement, à l'échelle nationale et internationale, dans le marché et le commerce des produits et services des forêts tropicales.

Attirant l'attention sur les préparatifs en cours en vue de la négociation de l'accord qui devra succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (voir page 19), M. Bun a préconisé une révision des objectifs proposés pour le nouvel accord, de manière à ce que celui-ci “prouve sans ambiguïté qu'il reconnaît le rôle d'acteur déterminant des communautés autochtones et autres qui ne bénéficient pas encore du soutien qu'elles méritent”. M. Bun a également annoncé que le GCSC avait élu un nouveau co-président représentant les pays producteurs.

Il s'agit de M. Alberto Chincilla, Directeur exécutif de la Coordination indigène et paysanne d'Amérique centrale pour l'agroforesterie communale (facilitador@acicafo.org). M. Bun exercera les fonctions de co-président suppléant pour les pays producteurs, et M. Andy White de Forest Trends (awhite@forest-trends.org), conservera son siège de co-président représentant les pays consommateurs.

Récession et activités illégales vues par le secteur commercial des bois tropicaux

Le commerce des bois tropicaux n'a pas encore amorcé de relance économique et continue d'être affecté par le bas niveau des prix, a déclaré un porte-parole du secteur commercial.

Dans un rapport présenté à la trente-cinquième session du Conseil international des bois tropicaux, le porte-parole du Groupe consultatif sur le commerce (GCC), M. Barney Chan, a rappelé que 2003 avait été une année difficile pour le commerce.

“La demande de bois tropicaux a été sévèrement touchée dans plusieurs des principaux marchés pendant que, dans le monde, l'économie de nombreux pays se débattaient pour sortir de la récession économique”, a-t-il précisé.

“L'épidémie de SRAS et les conflits au Moyen-Orient ont tous gravement influé sur la confiance du consommateur, ce qui s'est répercuté sur le commerce des bois. Les fluctuations monétaires ont également mis le commerce en difficulté; se protéger contre ces fluctuations est devenu presque un art dans le domaine des affaires.”

“Tandis que l'on constate des signes encourageants d'amélioration des prix pour les grumes et les sciages dans certaines régions productrices, le secteur du contreplaqué tropical ne s'est pas encore remis de l'extrême faiblesse des prix. Aux niveaux auxquels ces prix ont baissé, les usines sont obligées de ralentir la production ou elles sont même forcées de fermer, entraînant de ce fait d'importantes pertes d'emplois dans le secteur.”

M. Chan a également condamné les opérateurs et commerçants qui se livrent à des activités illégales, au point qu'un nombre relativement petit d'opérateurs malhonnêtes produit un effet préjudiciable à l'encontre de la majorité de ceux qui travaillent en respectant la loi.

“Il est préoccupant de voir que le débat sur l'exploitation forestière illégale se politise de plus en plus”, a-t-il affirmé. “Il semble que l'on s'empresse de porter un jugement et d'accuser l'industrie tout entière à cause des activités illégales de quelques-uns. C'est injuste. Si nous persistons de la sorte, l'avenir du commerce des bois tropicaux est menacé.”

M. Chan a invité les membres du Conseil à faire appel au secteur privé lorsqu'il s'efforce de trouver des formules pour lutter contre les activités illégales.

“L'industrie doit être pleinement intégrée dans cette affaire. Elle a négligé de répondre à certaines des allégations absurdes à propos du problème très réel de l'exploitation forestière illégale. Nous avons manqué de répondre aux accusations de négligence grave. Mais nous n'y manquons plus.”

suite au verso ►

M. Chan a précisé que les pays producteurs et consommateurs ont en place des systèmes qui rendent compte des achats et inventaires de matières premières et de produits. L'industrie des pays et le commerce international opèrent selon un système de permis, certificats et récépissés. Le GCC a proposé que l'OIBT envisage de procéder à un examen et un audit des systèmes actuellement appliqués dans l'industrie, afin de cerner les domaines qu'il faut améliorer. Cette idée a par la suite été reprise dans le programme de travail biennal de l'OIBT, mais elle doit encore être examinée plus avant et financée par le Conseil.

Dans le cadre d'une initiative apparentée, le Conseil a également approuvé et affecté les fonds nécessaires pour soutenir la participation et la contribution du GCC et de son organisme parallèle, le GCSC, aux sessions du Conseil, y compris l'organisation d'un groupe d'experts à la trente-sixième session (en juillet 2004), en vue de délibérer de l'exploitation forestière et du commerce illicites.

S'agissant de la préparation des négociations de l'accord qui succédera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux, M. Chan a indiqué que les membres du GCC estimaient que l'accord en vigueur actuellement avait bien servi l'Organisation.

"Au fil des ans, le Conseil a montré qu'il pouvait agir avec souplesse et s'adapter aux circonstances lorsque de nouveaux problèmes surgissaient," a-t-il dit.

"Le processus de négociation et de recherche d'un consensus qui s'est développé au sein de l'Organisation est unique dans la communauté internationale et l'OIBT a la réputation bien méritée d'être un organisme centré sur l'action. A notre avis, il est inutile de réparer ce qui fonctionne bien."

Le GCC est un groupe non officiel qui a mission d'apporter sa contribution aux travaux de l'OIBT en matière de politiques et de projets. Il est ouvert à quiconque a un intérêt dans le commerce des bois tropicaux, notamment les représentants des industries forestières tropicales, des exportateurs et importateurs de bois, des consultants du commerce des bois, de l'industrie, et des associations commerciales et industrielles. Pour plus amples renseignements, contacter M. Barney Chan, sta@sta.org.my

Perspectives pour le secteur des bois tropicaux sur le marché indien

Selon une étude de l'OIBT présentée à la trente-cinquième session du Conseil international des bois tropicaux, l'Inde se révèle grand importateur de bois tropicaux.

Cette étude, commanditée par l'OIBT et menée par *Roman Forum* (un cabinet d'experts-conseil), examine la situation actuelle de l'offre et de la demande sur le marché indien du bois ainsi que les perspectives qu'il ouvre pour le secteur des bois tropicaux d'autres pays membres de l'OIBT.

Le rapport de cette étude fait ressortir qu'en Inde, les importations annuelles de bois ronds industriels, provenant pour la plupart de feuillus tropicaux, ont triplé au cours des cinq dernières années et dépassent maintenant deux millions de m³ par an. La demande de bois tropicaux d'importation devrait continuer à croître et pourrait atteindre près de 10 millions de m³ d'ici la fin de la décennie.

L'équipe responsable de l'étude a procédé à un examen en profondeur de l'utilisation du bois dans quinze centres urbains en Inde, de même qu'à une évaluation de la consommation de bois en milieu rural. Elle a estimé que la consommation totale de bois ronds dans le pays dépasserait les 70 millions de m³ par an d'ici 2010, tandis que l'offre intérieure lui serait inférieure d'environ 14 millions de m³. Or, ce déficit pourrait être en grande partie comblé par le commerce des bois tropicaux; à condition qu'il réussisse à concurrencer toute une gamme de produits de substitution.

Selon M. Maharaj Muthoo, qui a présenté les résultats de l'étude au Conseil pour le compte de *Roman Forum*, la croissance de la demande de bois en Inde est due non seulement à la reprise de l'économie intérieure, qui est prête à atteindre un taux de croissance de plus de 6% par an, mais aussi à l'expansion rapide des groupes de revenus moyens et élevés. En outre, des programmes de logement lucratifs, doublés d'une rapide urbanisation stimulent les activités intensives de construction, pour une population urbaine qui devrait atteindre 345 millions dans les dix années à venir.

Par ailleurs, l'énorme consommation de bois utilisé comme combustible et à d'autres fins en milieu rural, la dégradation des forêts naturelles et les restrictions imposées à l'exploitation forestière afin de préserver ce qu'il reste des forêts et les services environnementaux qu'elles rendent, sont autant de contraintes qui pèsent sur l'offre de bois.

M. Muthoo a néanmoins averti que, pour pénétrer ce marché en plein essor, les producteurs de bois tropicaux devraient relever toutes sortes de défis.

"Contrairement à celui de la plupart des autres produits, le marché indien du bois est désorganisé et dispersé", a-t-il expliqué. "Ce point faible a d'ores et déjà ouvert la voie aux plastiques, à l'aluminium et à l'acier dans la construction et la fabrication de meubles, dans des proportions qui pourraient représenter près de 25% des volumes en bois".

En outre, a précisé M. Muthoo, les imperfections du secteur forestier et de son système statistique se traduisent par un manque d'informations sur le secteur du bois, ce qui entrave le succès des efforts entrepris sur le plan de la commercialisation dans le pays.

"Le système est suranné, à un point tel que les négociants en bois, les constructeurs et les consommateurs ne disposent d'aucune source d'information fiable et à jour sur le marché des bois et d'information économique", a fait observer M. Muthoo.

"Ces défis pourraient cependant se transformer en opportunités si le système de statistiques était modernisé et si les obstacles tarifaires et non tarifaires étaient abaissés de manière à faciliter les importations et la diversification du marché."

"L'Examen du marché indien des bois" (PPD 49/02 (M)) fait partie du programme mis en oeuvre par l'OIBT en vue de rendre le commerce des bois tropicaux plus transparent et d'informer sur les tendances, perspectives, contraintes et opportunités du commerce. La version provisoire est actuellement disponible auprès du Directeur adjoint de l'information économique et de l'information sur le marché, M. Amha bin Buang, eimi@itto.or.jp. Un article inspiré du rapport final (disponible en janvier 2004) sera publié dans AFT en 2004.

Les pays délibèrent sur les mérites du nouvel accord

Le PrepCom II a préparé le terrain de passionnantes négociations en 2004 pour forger un accord qui succédera à l'AIBT de 1994

LA deuxième session du Comité préparatoire (PrepCom II) pour la négociation de l'accord qui succédera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (AIBT 1994) s'est tenue du 10 au 12 novembre 2003, à Yokohama (Japon). Participaient à la session une centaine de délégués représentant les pays membres, des membres potentiels, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales.

Pendant trois jours, les délégués ont examiné le projet de document de travail sur le nouvel accord en vue de clarifier les éléments qu'il contenait, de poser des questions et de présenter leurs avis sur le texte. En définitive, les délégués ont établi un projet de texte final qui servira de base aux délibérations de la Conférence des Nations Unies pour la négociation de l'accord devant succéder à l'AIBT de 1994, qui aura lieu du 26 au 30 juillet 2004 à Genève.

Malgré un séisme qui a secoué la terre sous leurs pieds vers la fin de la session du PrepCom II, les délégués se sont néanmoins accrochés à la base solide qu'ils avaient posée durant toute la session. En fin de compte, les délégués ont réussi à forger un document de travail qui servira de base aux négociations de la Conférence de juillet à Genève. Dans la mesure où le PrepCom II a permis aux pays d'expliquer clairement les préoccupations et les positions qu'ils voulaient faire valoir lors des négociations et dans le projet de document de travail, on peut considérer que la session a été positive.

Dans la mesure où le PrepCom II a permis aux pays d'expliquer clairement les préoccupations et les positions qu'ils voulaient faire valoir lors des négociations et dans le projet de document de travail, on peut considérer que la session a été positive.

Finances

Dans la foulée de l'introduction d'un programme de travail biennal et d'un budget établi sur deux ans, les délégués du PrepCom ont proposé d'importants changements aux dispositions financières de l'AIBT. Selon la structure actuelle, les activités relatives aux projets et à la politique de l'Organisation sont financées essentiellement par des contributions volontaires. Certains membres producteurs et consommateurs sont d'avis que le financement de ces activités devrait être assuré par des quotes-parts stables mises en recouvrement auprès des membres, plutôt que par des contributions volontaires et imprévisibles.

En conséquence, les délégués ont proposé plusieurs dispositions financières à inclure dans le nouvel AIBT. Deux d'entre eux envisagent le calcul de quotes-parts des membres pour financer le programme biennal des travaux relatifs à la politique de l'Organisation et aux projets. Certains proposent de calculer les quotes-parts en fonction du produit intérieur brut (PIB), du PIB par tête d'habitant, ou du barème des contributions des Nations Unies. Cette dernière option augmenterait sensiblement la base de ressources de l'Organisation, mais elle déplaît à beaucoup de pays.

En plus, les intervenants ont fait preuve de tous vouloir améliorer l'OIBT, et de longs débats ont porté sur des mesures qui permettraient d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Certains pays donateurs ont insisté sur la nécessité de réduire les coûts en ne prévoyant plus qu'une session du Conseil par an, tandis que les producteurs s'y sont opposés et ont par la suite avancé la contre-proposition de permettre la tenue de sessions extraordinaires à la demande des groupes de membres. Les décisions qui seront prises à cet égard seront d'une importance capitale et détermineront si l'Organisation reposera sur une assise financière saine pour soutenir comme il se doit les objectifs de l'accord.

Changement du nom de l'OIBT

Même si la portée de l'accord ne s'écarte pas sensiblement de celle de l'AIBT de 1994, il se peut que la façon dont les délégués envisagent le rôle futur de l'Organisation dans le cadre de la politique internationale se modifie considérablement. Un certain nombre de délégués ont préconisé de rebaptiser l'OIBT "Organisation internationale des produits forestiers tropicaux" ou "Organisation internationale des forêts tropicales". Ces suggestions étaient conformes à l'intention de modifier la portée de l'accord et de refléter les efforts visant à mettre davantage en vedette la politique d'aménagement forestier durable dans l'ordre du jour de la politique internationale et à modifier la nature du débat sur les forêts. Changer le nom de l'Organisation donne également à ses membres la possibilité de remodeler la portée de l'Organisation afin que son évolution s'harmonise avec celle des circonstances, tout en s'assurant que l'Organisation maintienne son but original.

De toute évidence, les négociations fournissent une occasion d'améliorer ce qui est déjà un accord bien constitué, que certains considèrent comme un accord modèle pour les produits de base. Mais il faut encore résoudre les désaccords qui subsistent entre les membres de l'OIBT. Plusieurs participants se sont plaints également de la lenteur du processus de négociation et ont suggéré qu'une seule conférence de négociation risquait de ne pas suffire pour achever les négociations comme prévu. De toute manière, les résultats du PrepCom II, à savoir la production d'un document de travail exhaustif et bien fondé pour la Conférence des Nations Unies, augurent bien des renégociations de juillet.

Article inspiré du compte rendu analytique préparé par le Bulletin des négociations de la Terre, volume 24, No 24. Le texte intégral peut être consulté sur le site www.iisd.ca/forestry/itto/prepcom2/

Les bois boliviens pourraient trouver une place privilégiée sur le marché allemand du parquet

par Jhony Zapata

Candidat au doctorat

Technische Universität München

Département de foresterie

Allemagne

zapata@bwgpf.forst.tu-

muenchen.de

Jhony.ZapataAndia@fao.org

L'ALLEMAGNE est le principal marché pour le parquet en Europe. Elle en a consommé 22,3 millions de m² en 2001, soit presque un quart du total de la consommation européenne de ce produit et 75% de plus qu'en 1991. Pour atteindre ce niveau de consommation, il a fallu transformer environ 1,8 million de m³ de matière première, dont 0,8 million de bois dur. Le parquet est en général utilisé comme revêtement de sol dans les maisons (immeubles d'habitation, maisons familiales, etc.) et les bâtiments publics (halls d'hôtels, gymnases, salles de réunion, etc.).

Trois types de parquet sont utilisés en Allemagne: multicouches, massif et mosaïque¹. La figure 1 montre qu'en Allemagne, dans les années 90, la préférence des consommateurs s'est portée davantage sur le parquet multicouches, tendance qui semble devoir se confirmer. La part du parquet multicouches dans la consommation totale de parquet est passée de 48% en 1991 à 73% en 2001, en majorité au détriment du type mosaïque.

Importations allemandes de parquet

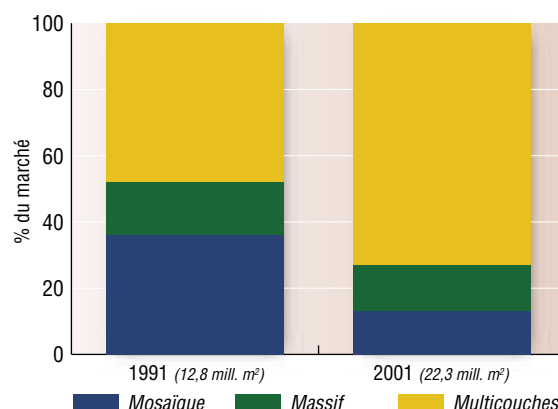
L'Allemagne importe la plupart de ses parquets: en 2001, les quantités importées ont atteint 16,3 millions de m², ce qui représente 73% de la consommation totale de parquet. Les volumes importés ont augmenté de 127% entre 1991 et 2001, pour la plupart en parquets multicouches, leurs importations totales ayant fait un bond de 60% en 1991 à 76% en 2001.

La figure 2 montre qu'en Europe de l'Est (34%, notamment la Pologne) et dans les pays scandinaves (24%, notamment la Suède) sont les principaux fournisseurs de parquets importés, particulièrement du type multicouches; les importations en provenance de ces pays ont fortement augmenté entre 1991 et

¹Le parquet multicouches consiste en panneaux de deux ou plusieurs lamelles de bois (ou de matériau à base de bois) et d'une couche supérieure de bois dur (surface sollicitée).

Accroissement des multicouches

Figure 1: Consommation allemande de parquets, par type



2001. La figure 2 fait ressortir également que si les importations de parquets originaires des pays tropicaux sont passées de 1,2 million de m² en 1991 à 1,75 million de m² en 2001, elles ont néanmoins diminué en termes relatifs (de 17% à 11%). Le parquet multicouches représentait 95% des importations totales de parquet en provenance des pays tropicaux en 2001, par rapport à 38% en 1991; le restant des parquets importés était pour la plupart du type massif. Les prix unitaires moyens pour l'ensemble des parquets importés en 2001 se situaient à €18,1/m² pour le type multicouches, €11,5/m² pour le type massif et €8,6/m² pour le type mosaïque.

La figure 3 montre que 97% des parquets tropicaux importés par l'Allemagne en 2001 étaient originaires de trois pays, tous trois d'Asie, 17 autres pays s'étant partagé les 3% restants. Environ 0,27 million de m² de parquets en bois tropical ont également été fabriqués en Allemagne; ce pays a donc consommé au total 2 millions de m² de parquets tropicaux en 2001. Cela signifie

Les bons bois

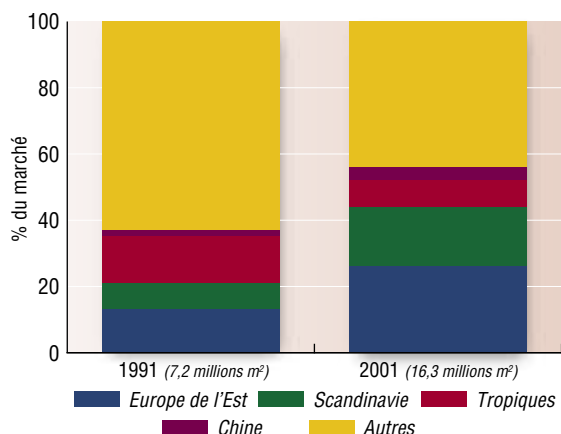
Tableau 1: Quelques espèces boliviennes de bois tropical peu connues ayant une densité analogue (ou supérieure) à celle du chêne européen

NOM COMMERCIAL INTERNATIONAL	Nom botanique de l'espèce décrite	Densité (g/cm³) h. 12%	Retrait (β) en %			Dureté ^a Dureté Janka (N/mm²)
			Radial (βr)	Tangentiel (βt)	Volumétrique (βv)	
Chêne européen	<i>Quercus robur (Q. petraea)</i>	0,43–0,96	4,0–4,6	7,8–10,0	12,6–15,6	45
Cumarú	<i>Dipteryx odorata</i>	0,96	5,5	8,2	13,6	160
Aroeira, Urunday	<i>Astronium urundeuva</i>	1,22	3,7	7,5	12,5	141
Curupay	<i>Anadenanthera colubrina</i> <i>Anadenanthera macrocarpa</i>	1,02	4,2	8,4	12,7	195
Baitoa/Santo Domingo, Boxwood, White Goncalo Alves	<i>Phyllostylon rhamnoides</i>	0,95	3,4	8,2	12,1	134
Peroba rosa, Gabetillo, Araracanga, Red peroba, Rosa peroba	<i>Aspidosperma polyneuron</i>	0,89	5,5	8,7	13,9	128
Partridge, Coffee-wood	<i>Caesalpinia pluviosa</i>	1,05	2,3	6,0	9,8	163
Santa Maria, Jacareuba, American sapelli	<i>Calophyllum brasiliense</i>	0,66	5,1	8,3	13,2	73
Jatobá, Courbaril, Brazilian cherry	<i>Hymenaea courbaril</i>	0,95	4,2	7,4	11,2	133
Ipé, Lapacho	<i>Tabebuia impetiginosa</i>	0,98	3,3	5,6	10,0	140
Tarara, Canary wood	<i>Centrolobium microchaete</i>	0,60–0,75	4,0	6,2	10,2	107
Nargusta, Tanimbuca	<i>Terminalia amazonica</i>	0,80	5,3	9,1	13,8	89
Albarco, Jequitiba	<i>Cariniana estrellensis</i>	0,68	4,4	7,2	11,5	72

^aLa dureté Janka a été mesurée tangentiellement. Pour que les chiffres puissent être comparés, les unités ont été converties de kg/cm² en N/mm².

Repli des importations d'origine tropicale

Figure 2: Fournisseurs de parquets à l'Allemagne



que, pour cette année, en supposant qu'elle n'en ait pas exporté, la part des produits tropicaux dans la consommation totale de parquets en Allemagne s'est située à 12%.

Consommation de bois tropicaux

La baisse de la part du bois tropical sur le marché allemand du parquet peut être attribuée à deux facteurs principaux: les campagnes environnementales qui continuent de ternir l'image des bois tropicaux et, jusqu'à récemment, une préférence en vogue pour le bois de couleur claire (comme le hêtre). Cette tendance au moins est en train d'évoluer: les couleurs moyennes et plus foncées comme celles de nombreux bois tropicaux reviennent à la mode. De nombreux fabricants européens teignent les bois de couleur claire pour s'adapter à cette tendance, mais les bois tropicaux, qui ont des caractéristiques techniques souvent supérieures, pourraient aussi se tailler une part du marché, surtout s'ils proviennent de forêts sous aménagement durable.

Les espèces tropicales les plus courantes sur le marché allemand des parquets sont merbau (*Intsia* spp.), doussié (*Azzeria* spp.), kambala/iroko (*Chlorophora excelsa*) et wengé (*Millettia laurentii*) mais, récemment, certaines espèces latino-américaines, par exemple ipé (*Tabebuia impetiginosa*) et jatoba (*Hymenaea coubaril*), ont aussi été appréciées. Ce qui laisse entrevoir les potentialités de l'introduction d'autres espèces de bois latino-

américaines dont les caractéristiques techniques (densité, dureté, facilité d'usinage, etc.) sont comparables à celles des essences actuellement utilisées.

Entre juillet et novembre 2002, j'ai procédé, dans l'industrie allemande des parquets, à une étude du marché potentiel d'espèces moins connues de bois tropicaux (EMC) issues de forêts sous aménagement durable en Bolivie. Cette étude, financée par une bourse de l'OIBT, a consisté à demander aux principaux fabricants de parquets en Allemagne si certaines espèces étaient adaptées à la production de parquets dans leurs entreprises. Une documentation technique, accompagnée d'informations sur une sélection de douze espèces boliviennes de bois tropicaux, a été compilée et remise aux fabricants; ces douze espèces ont toutes une densité semblable ou supérieure à celle du chêne européen (*Quercus robur* et *Quercus petraea*), le bois feuillu le plus couramment utilisé pour la fabrication de parquets en Allemagne (le tableau 1 indique certaines autres caractéristiques du bois de ces espèces et celles du chêne européen (en caractères gras)). Le tableau 2 montre la disponibilité estimée de ces espèces en termes de production potentielle sous aménagement forestier durable en Bolivie.

J'ai interviewé dix-sept fabricants de parquets représentant plus de 85% de toute la production allemande; le tableau 3 indique les espèces le plus souvent identifiées par ceux-ci comme offrant des possibilités intéressantes dans le secteur allemand des parquets.

Espèces adaptées

Tableau 2: Production potentielle des 12 espèces de bois boliviens sélectionnées (bois brut)

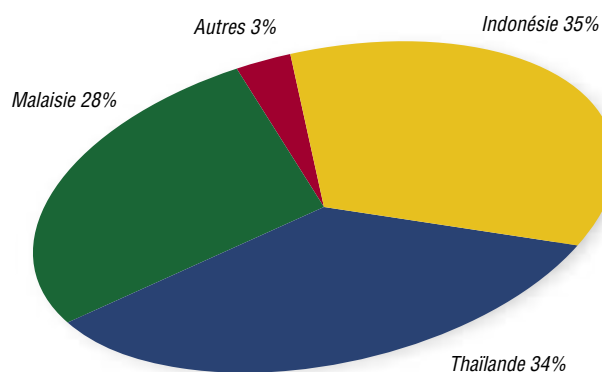
REGION	Superficie (millions d'hectares)	Volume estimé des 12 espèces sélectionnées d>DMA ^a		Production potentielle estimée sous gestion forestière durable	
		m³/hectare	Total (millions d'hectares)	m³/hectare ^b	millions m³/an
Amazonie	8,8	7,9	48,8	0,40	2,44
Bajo Paraguá	3,8	5,7	15,2	0,29	0,76
Chiquitania	6,3	11,8	51,9	0,59	2,60
Choré	1,6	5,2	5,9	0,26	0,29
Guarayos	4,2	6,0	17,6	0,30	0,88
Piémont andin	4,1	7,6	21,9	0,38	1,09
TOTAL	28,8	-	161,4	-	8,07^b

^ad=diamètre à hauteur d'homme; DMA=diamètre minimal d'abattage. ^bLa superficie sous gestion par an équivaut à 1/20 de la superficie totale.

^cLe total de la production de toutes les zones actuellement comprises dans des plans d'aménagement forestier durable en Bolivie est de 0,55 million de m³/an.

Dominance des fournitures d'Asie tropicale

Figure 3: Importations de parquets tropicaux (% de 1,75 million de m²), 2001



Lorsque je leur ai demandé quels seraient les principaux facteurs susceptibles de faciliter l'introduction des espèces boliviennes pour la fabrication de parquets, environ la moitié des fabricants interrogés ont mentionné que les caractéristiques techniques (par ex. densité, dureté, facilité d'usinage, etc.) seraient les plus importantes (voir figure 4). Environ 60% ont estimé que le facteur qui freinerait le plus l'introduction des espèces boliviennes de parquet serait la faible demande (voir figure 5). On peut en déduire qu'il est nécessaire de promouvoir de façon plus agressive les espèces de bois tropicaux sur le marché allemand des parquets. L'image "environnementale" des bois tropicaux a été citée comme raison d'importance secondaire, bien que les deux tiers des fabricants interrogés aient convenu que leur commercialisation devrait mentionner que les fournitures

boliviennes seraient très probablement certifiées comme étant originaires de forêts sous aménagement durable.

L'étude cherchait également à élucider d'autres questions sur les facteurs déterminants de la demande, les tendances de la mode, le positionnement des bois tropicaux, les conditions d'approvisionnement et d'autres sujets. Les résultats ont été analysés et feront partie de la thèse doctorale de l'auteur.

Remarques finales

Dans le meilleur des cas, les bois produits par les forêts tropicales naturelles aménagées et commercialisés devraient refléter la diversité de structure et d'espèces de ces forêts. La plupart des espèces de bois tropicaux disponibles n'ont pas encore été introduites sur le marché international—mais elles doivent l'être si l'on veut que l'aménagement forestier durable soit financièrement viable dans ces forêts. Trouver des niches commerciales pour les bois prélevés dans les forêts sous aménagement durable, pourrait être la première étape de la

Essences préférées

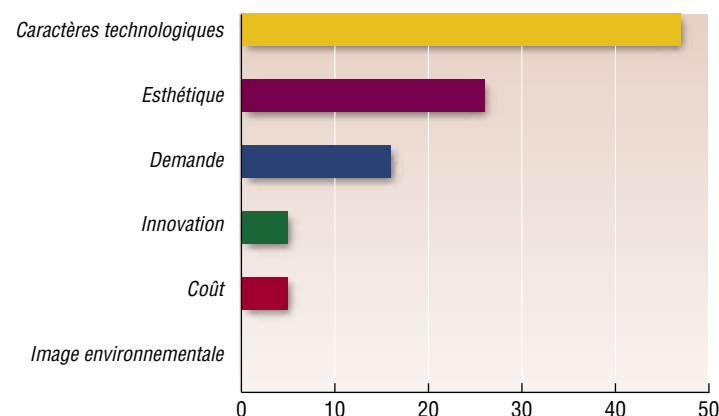
Tableau 3: Essences d'Amérique latine le plus souvent sélectionnées par les fabricants de parquets d'Allemagne

NOM COMMERCIAL	NOM LATIN	Fréquence de leur choix (% de 17 fabricants)
Partridge	<i>Caesalpinia pluviosa</i>	65
Ipé	<i>Tabebuia impetiginosa</i>	41
Jatoba	<i>Hymenea courbaril</i>	41
Santa María	<i>Calophyllum brasiliense</i>	24
Curupay	<i>Anadenanthera colubrina</i>	18
Boxwood	<i>Phyllostylon rhamnoides</i>	18

commercialisation intelligente nécessaire pour faire mieux accepter ces bois, qui sont peu connus mais souvent très utiles et attrayants. Le marché allemand des parquets est peut-être une de ces niches.

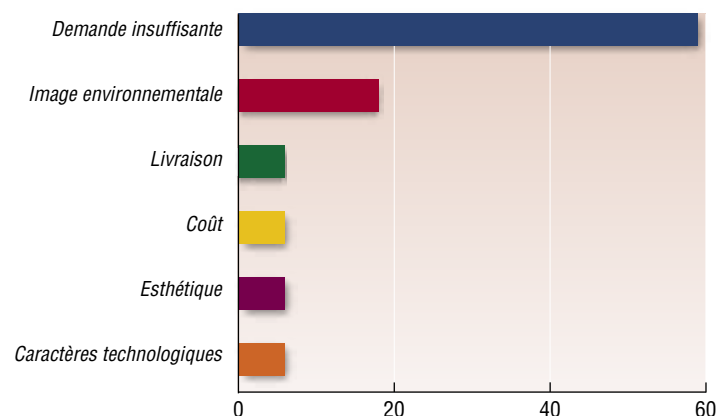
Avantages perçus

Figure 4: Facteurs favorisant l'introduction des espèces de bois boliviens, de l'avis des fabricants de parquets d'Allemagne (% des répondants)



Désavantages perçus

Figure 5: Facteurs susceptibles de freiner l'introduction des espèces de bois boliviens, de l'avis des fabricants de parquets d'Allemagne (% des répondants)



Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer l'accès au marché pour les exportations de

bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;

- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **7 mai 2004**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant le 1er septembre 2004. Les demandes seront évaluées en juillet 2004.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax 81-45-223 1111. itto@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2).

Reclassement de l'acajou

L'inscription de l'acajou à l'Annexe II de la CITES entre en vigueur

A SA 12^{ème} session, la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a décidé d'inscrire les populations néotropicales de *Swietenia macrophylla* (acajou) à l'Annexe II de la Convention, avec l'annotation suivante: 'Sert à désigner les grumes, les bois sciés, les placages et les contreplaqués'.

Cette inscription est entrée en vigueur le 15 novembre 2003. Auparavant, les grumes, sciages et placages d'acajou étaient inscrits à l'Annexe III par certains Etats de l'aire de répartition, ce qui signifiait que l'acajou faisant l'objet d'un commerce international devait être accompagné de permis d'exportation de ces Etats ou de certificats d'origine d'autres pays. L'Annexe II prévoit des conditions plus rigoureuses: le commerce international de produits dérivés de l'espèce n'est autorisé que s'ils sont accompagnés de permis ou de certificats délivrés par les autorités nationales désignées dans le pays d'exportation ou de réexportation, attestant de la légalité du produit et de la durabilité de l'espèce (comme décrit ci-dessous).

En octobre 2003, le Groupe de travail CITES sur l'acajou à grandes feuilles s'est réuni à Belém (Brésil) (avec le soutien de l'OIBT). Il a recommandé, entre autres, que le Secrétariat CITES diffuse aux Parties à la CITES une notification expliquant clairement les conséquences pratiques de l'inscription de l'acajou à l'Annexe II. Les points saillants de cette notification, publiée le 12 novembre 2003, sont les suivants:

Un permis d'exportation ne peut être délivré que si l'organe de gestion ... a la preuve que les spécimens devant être exportés ont été acquis légalement et si l'autorité scientifique ... a émis un avis indiquant que l'exportation ne nuira pas à la survie de l'espèce.

- le commerce international de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II peut être autorisé par la délivrance d'un permis d'exportation ou d'un certificat de réexportation, conformément à l'Article IV de la Convention. Un permis d'exportation ne peut être délivré que si l'organe de gestion (désigné dans le pays envisageant l'exportation ou la réexportation) a la preuve que les spécimens devant être exportés ont été acquis légalement et si l'autorité scientifique (désignée dans le pays envisageant l'exportation ou la réexportation) a émis un avis indiquant que l'exportation ne nuira pas à la survie de l'espèce. Un certificat de réexportation ne peut être délivré que si l'organe de gestion a la preuve que les spécimens ont été importés conformément aux dispositions de la Convention;
- les spécimens d'espèces transférées entre annexes sont soumis aux dispositions qui leur étaient applicables au moment de l'exportation ou de la réexportation. En conséquence, à partir du 15 novembre 2003, les obligations découlant de l'Article IV s'appliqueront à l'exportation et à la réexportation de grumes, bois sciés, placages et contreplaqués de *Swietenia macrophylla*. Toute réexportation de ces spécimens à partir de cette date ne pourra être autorisée que dans le respect des dispositions de l'Article IV, même s'ils ont été importés en tant que spécimens couverts par l'Annexe III conformément à l'Article V;
- tout certificat d'origine, permis d'exportation ou certificat de réexportation délivré avant le 15 novembre 2003 se référant à *Swietenia macrophylla* en tant qu'espèce inscrite

à l'Annexe III et délivré conformément à l'Article V pourra être utilisé pour l'exportation avant le 15 novembre 2003. Les pays importateurs ne devront accepter les documents relatifs à *Swietenia macrophylla* conformes à l'Annexe III que si les spécimens sont exportés avant cette date;

- les certificats de réexportation délivrés le 15 novembre 2003 ou après cette date pour des spécimens ayant été importés au titre des dispositions relatives aux espèces inscrites à l'Annexe III devraient mentionner le permis d'exportation ou le certificat d'origine avec lequel les spécimens en question ont été importés;
- le commerce international de grumes, bois sciés et placages de *Swietenia macrophylla* acquis avant l'entrée en vigueur de l'inscription à l'Annexe III, le 16 novembre 1995, ou de contreplaqués non recouverts de placage (par ex. panneaux lattés) acquis avant le 15 novembre 2003 (spécimens pré-Convention), exige un certificat spécial indiquant la date précise de l'acquisition ou une déclaration attestant que l'acquisition a eu lieu avant la date à laquelle la Convention leur était applicable;
- la CITES définit les termes "grumes", "bois sciés" et "placages" en s'appuyant sur les positions tarifaires du Système harmonisé (SH) de l'Organisation mondiale des douanes. Le terme "contreplaqués" n'a pas été formellement défini mais, à l'issue de sa session de février 2004, le Comité CITES pour les plantes devrait recommander une définition de ce terme fondée sur la définition du SH. Il est conseillé d'utiliser de préférence le mètre carré comme unité de mesure pour le contreplaqué car les contreplaqués ne contiennent, dans la plupart des cas, qu'un pli extérieur d'acajou;
- les spécimens confisqués devraient être utilisés de la manière la plus profitable pour la lutte contre la fraude et pour l'administration de la Convention. Des mesures devraient être prises pour garantir que la personne responsable du délit ne profitera pas de l'utilisation, financièrement ou de quelque autre manière;
- les spécimens de *Swietenia macrophylla* confisqués à la suite de tentatives d'importation ou d'exportation illicite et ayant ultérieurement été vendus par l'organe de gestion après s'être assuré qu'aucun préjudice ne serait ainsi porté à la survie de l'espèce, devraient être considérés comme ayant été obtenus conformément aux dispositions de la Convention et aux lois de l'Etat en matière de protection de la faune et de la flore. Les permis et certificats ainsi délivrés devraient indiquer clairement que les spécimens sont des spécimens confisqués.

Le texte intégral de la notification aux Parties peut être obtenu en la demandant au Secrétariat CITES à Genève, Fax 41-22-797 3417; cites@unep.ch; www.cites.org

L'OIBT accueillera un atelier au début de 2004 pour aider les principaux Etats de l'aire de répartition à répondre aux exigences de l'inscription de l'acajou à l'Annexe II. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Steve Johnson, itto-stats@itto.or.jp

Les écoles forestières d'Afrique centrale

Atelier sur la formation d'instructeurs en matière de gestion des concessions forestières

17-21 février 2003

Kribi, Cameroun

Les pays du bassin du Congo se sont investis, depuis plus d'une décennie, dans la gestion durable des concessions forestières. Une série de réformes a été entreprise sur le plan institutionnel et légal. Les premiers plans d'aménagement des concessions forestières ont été rédigés conformément aux normes techniques de gestion. A cela s'ajoutent les initiatives de certains gestionnaires de concessions forestières en vue de la certification de leurs forêts.

Mais la pleine réalisation d'objectifs aussi ambitieux dépend en grande partie de l'existence de forestiers capables d'entreprendre les tâches inhérentes à la gestion durable des forêts. Il faut donc tout d'abord prévoir en amont une adaptation de la formation initiale des futurs gestionnaires des concessions forestières. C'est dans cette perspective que le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) et l'OIBT ont mis en train un processus de mise à jour de la formation en aménagement forestier dans les écoles forestières d'Afrique centrale.

Le point de départ du processus correspond à l'atelier de formation des formateurs en gestion des concessions forestières, organisé du 17 au 21 février 2003 à Kribi. C'est à cette occasion que les enseignants chargés de la formation en aménagement forestier ont analysé l'état actuel des enseignements dispensés, identifié les faiblesses, exploré les options d'amélioration de la formation et qu'ils se sont engagés à mettre à jour les cours. Ont participé à cet atelier environ 20 instructeurs forestiers venus de six pays de la région.

Rapport d'avancement

Pendant l'atelier de Kribi, quelques étapes ont été franchies. Elle concernaient en l'occurrence:

Le besoin d'améliorer la formation en aménagement forestier: les participants ont débattu des idées et des pratiques en aménagement forestier, y compris les enjeux

autour de l'intégration des composantes sociales et environnementales de la gestion des concessions forestières. Les discussions ont porté sur les thèmes suivants: la situation de l'aménagement des forêts dans les pays d'Afrique centrale, l'impact de l'exploitation forestière, les outils de gestion durable des concessions forestières, le suivi et l'évaluation de la durabilité environnementale et sociale de la gestion des concessions forestières. Cet exercice a permis aux participants de constater l'évolution des connaissances et des pratiques en aménagement forestier au cours de ces dix dernières années.

L'analyse de la situation actuelle: dans un deuxième temps, les participants ont évalué le niveau d'intégration des connaissances et pratiques nouvelles en aménagement forestier dans les programmes de formation. Cet exercice a permis de constater l'écart existant entre le contenu actuel des programmes de formation et l'évolution des connaissances et pratiques en aménagement forestier. Il a été relevé, par exemple, que la formation actuelle ne prenait pas suffisamment en compte les composantes environnementales et sociales de la gestion des concessions forestières. En effet, les aspects relatifs aux méthodes d'évaluation des impacts sur l'environnement, les systèmes d'information géographique, les audits forestiers et environnementaux, les normes d'aménagement, la communication, la gestion participative, l'informatique, etc. sont absents des programmes de formation de la majorité des écoles forestières. En plus, le personnel enseignant ne bénéficie que rarement de possibilités de formation continue pour se perfectionner tant sur le plan des connaissances et des pratiques d'aménagement forestier que du point de vue pédagogique.

La recherche des solutions: l'analyse de la situation actuelle n'a pas laissé indifférents les participants. Elle a suscité une réelle volonté d'agir en vue d'améliorer la formation en aménagement forestier. Différentes options ont été explorées, soit au niveau de chaque école, soit au niveau du RIFFEAC. En outre, il a été évoqué la possibilité d'établir une plate-forme de collaboration à la mise à jour de la formation en gestion des concessions forestières, entre le secteur privé, le secteur public et les institutions de formation forestière. Les participants se sont accordés sur les axes stratégiques suivants: élaboration d'un programme type de formation en aménagement forestier et en gestion des concessions forestières, mise à jour des cours concernant l'aménagement forestier et

renforcement des capacités des enseignants dans l'animation de la formation.

Ce processus va se poursuivre. Les trois axes stratégiques qui ont été identifiés ont servi à l'élaboration d'une proposition de projet d'appui au processus mis en train par l'atelier. Cette proposition de projet a été soumise à l'OIBT par le Gouvernement gabonais et a bénéficié d'un financement de la part du Conseil international des bois tropicaux en mai dernier (PROJET OIBT PD 189/03 REV.1 (1), voir AFT 11/3, page 19).

Premières leçons apprises

L'atelier de Kribi n'est pas resté une finalité en soi, mais représente une étape d'initialisation d'un processus. Il était emprunt d'une excellente dynamique entre les participants, que l'on ne retrouve pas souvent dans une atmosphère d'atelier. Le succès de l'atelier de Kribi est lié au fait que l'offre de l'OIBT d'octroyer un financement et d'autres moyens d'appui est venue se greffer à un processus déjà planifié dans le cadre du RIFFEAC. En effet, le RIFFEAC s'est engagé, depuis bientôt deux ans, dans la mise à jour des cours et le renforcement des capacités des formateurs. Par conséquent, l'offre de l'OIBT a été perçue comme une occasion à saisir pour mettre en œuvre le plan d'opérations du Réseau, en général, et pour s'attaquer, en particulier, à un besoin en formation prioritaire identifié pendant les évaluations réalisées en 2002.

Ce succès dépend aussi de l'approche privilégiée pour animer l'atelier. Suite à la méthodologie "active" qui avait été retenue, les animateurs de l'atelier ont été invités à créer les conditions favorables pour inciter les enseignants à prendre conscience de leurs forces et de leurs faiblesses sur le thème de l'atelier, à les aider à construire sur leurs forces et à acquérir de nouvelles compétences en vue d'améliorer la qualité des enseignements sur l'aménagement forestier dispensés dans leurs institutions respectives. L'élaboration du programme de l'atelier avait été orientée par ces préoccupations.

Un autre élément d'explication se rapporte à l'esprit de groupe qui a été développé pendant l'atelier. Les clivages disciplinaires repris dans le montage des Groupes de travail thématiques (GTT) du RIFFEAC ont été oubliés au profit d'un chantier commun tant aux spécialistes des sciences et techniques forestières qu'aux enseignants des sciences sociales (économie, sociologie, anthropologie, archéologie, etc.). La gestion des concessions forestières est devenue un domaine non réservé aux "forestiers", mais ouvert aux autres disciplines.

Ce projet OIBT ayant démarré, la formation en gestion forestière en Afrique centrale devrait s'acheminer désormais plus rapidement vers la durabilité.

Rapport de Jean-Claude Nguingiri (Représentant régional de l'OIBT) et Richard Eba'a Atyi (CRESA).

Le mégacongrès forestier met en exergue la gestion forestière durable

XIe Congrès forestier mondial

21–28 septembre 2003

Québec, Canada

Le Congrès forestier mondial, qui se tient tous les six ans, est une excellente occasion pour les forestiers de se renseigner sur les questions forestières qui se posent dans d'autres pays et d'établir des contacts avec des collègues du monde entier. Plus de 4000 personnes venues de plus de 140 pays ont participé à ce congrès, dont le thème général portait sur "la forêt, source de vie". L'événement s'articulait en sessions plénières, thématiques, écorégionales, spéciales et générales, et comportait également des forums ouverts, des manifestations hors congrès et une très imposante exposition. L'OIBT avait organisé une séance hors congrès à laquelle ont pris part environ 160 délégués pour discuter d'aménagement forestier durable sous les tropiques; le forestier canadien David Boulter (anciennement Président du Conseil international des bois tropicaux) était animateur de cette séance et Duncan Poore son orateur principal. Selon la pratique habituelle, lors de sa clôture le Congrès a émis une déclaration présentant sa propre vision des forêts et priant instamment la "communauté mondiale" d'entreprendre des mesures pour la matérialiser.

Un compte rendu détaillé de l'événement figure dans le site www.iisd.ca/sd/wfc12 /. La déclaration finale peut être téléchargée du site www.cfm2003.org/fr/index.php

Un plan d'action pour les aires protégées est entériné

Ve Congrès mondial sur les parcs

8–17 septembre 2003

Durban, Afrique du Sud

Un autre grand congrès qui a eu lieu au cours de la seconde moitié de 2003, le Congrès mondial sur les parcs, avait été convoqué par l'UICN avec le concours du Gouvernement sud-africain. Il rassemblé plus de 2700 délégués. Les trois principaux résultats qui s'en sont dégagés sont: l'Accord et le Plan d'action de Durban, qui représentent une déclaration de haut niveau (juridiquement non contraignante) mettant en relief une vision des aires protégées et un projet de mécanismes d'exécution; 32 recommandations, approuvées par des ateliers au cours du Congrès; et un message adressé à la Convention sur la diversité biologique.

Le thème du Congrès, à savoir "Bénéfices par delà les frontières", a été interprété de manières très diverses par les délégués. Mais tout particulièrement sans doute, un grand nombre des délégués ont souligné qu'il fallait donner aux communautés locales et autochtones vivant à l'intérieur et à la lisière des aires protégées la possibilité de participer à la conservation de la biodiversité et d'en bénéficier, plutôt que les considérer comme une menace, comme c'est souvent le cas. Par exemple, un des objectifs du Plan d'action de Durban se rapporte à "la reconnaissance et la garantie des droits des populations autochtones et mobiles et des communautés locales concernant les ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique". Par ailleurs, les écologistes admettent que, si les aires totalement protégées peuvent être le pivot d'une stratégie de conservation, ce qui se produit dans de vastes paysages peut néanmoins avoir une profonde influence sur la survie des espèces et des écosystèmes. Un autre objectif du Plan d'action de Durban concerne donc "un réseau mondial d'aires protégées intégrées aux paysages terrestres et marins environnants".

La conservation transfrontière, domaine auquel l'OIBT s'intéresse tout particulièrement, a beaucoup retenu l'attention et le soutien des délégués. Un des défis mentionnés dans le Plan d'action de Durban résulte du fait que, trop souvent, les aires protégées sont tenues à l'écart des systèmes décisionnels relatifs à la

planification du développement, à l'utilisation des sols et à la gestion des ressources en dehors de leurs périmètres, notamment dans le cas de milieux transfrontaliers nécessitant une harmonisation des approches au-delà des frontières nationales. Plusieurs actions ont été proposées pour y remédier, entre autres:

- créer de nouvelles aires protégées transfrontières pour les communautés séparées par des frontières nationales et améliorer celles déjà existantes, en prévoyant, entre autres, des corridors reliant des peuples autochtones mobiles qui ont traditionnellement migré à travers des frontières; et
- promouvoir des accords régionaux et des structures de gouvernance pour soutenir les aires protégées transfrontières et gérer les ressources transfrontières telles que les bassins hydrographiques où il existe des aires protégées.

Une des recommandations du Congrès vise à créer un réseau mondial pour soutenir le développement des initiatives de conservation transfrontière. Un site Web connexe (Global Transboundary Protected Areas Network) a été lancé pendant le Congrès; il peut être consulté à l'indicatif www.tbpa.net. L'OIBT s'est également associée à l'UICN et à d'autres organismes pour lancer un bulletin d'information et d'études de cas sur des initiatives de conservation transfrontière.

Parmi les autres résultats du Congrès, on peut citer: la production d'un projet de *Rapport mondial sur la situation des aires protégées dans le monde*; le lancement d'un réseau d'apprentissage en matière d'aires protégées; un outil disponible sur la Toile pour la gestion des connaissances, conçu à l'intention des gestionnaires et des parties prenantes des aires protégées; des rapports sur les aires protégées d'Afrique, y compris une recommandation concernant les régions protégées de l'Afrique et le *Consensus de Durban sur les aires protégées africaines pour le nouveau millénaire*; et un manuel sur la gestion des aires protégées au 21ème siècle, qui rassemblera des études de cas, des modèles et les leçons dégagées du Congrès.

Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.iucn.org/themes/wcpa/wpc2003/

Résumé par Alastair Sarre

► **Gabus, A. (éd.) 2003. L'économie mondiale face au climat: à responsabilités accrues, opportunités nouvelles. L'Harmattan, Paris, France. 276 p. ISBN 2 7475 5050 8**

Pour plus amples renseignements, contacter André Gabus à agabus@bluewin.ch ou visiter le site www.mysunrise.ch/users/agabus/effendi/carbon/carbicorn.html.

Cet ouvrage sera utile aux forestiers souhaitant aborder le domaine des futures affaires liées à la gestion des stocks de carbone. Après une courte explication du phénomène physique qu'est le réchauffement par effet de serre, l'ouvrage développe un exposé sur l'économie politique de la prévention climatique. Les approches qui pourront être mises en œuvre pour atténuer le changement climatique sont présentées comme des contraintes et des opportunités. Les perspectives de changements institutionnels, économiques et en particulier technologiques sont décrites dans le cadre de scénarios. La publication comporte, en annexe, de nombreux encadrés, notes techniques et documents de base, un glossaire et un index. Ce livre servira de référence utile au lecteur non-anglophone, l'information détaillée qu'il contient sur l'économie du changement climatique n'étant souvent disponible que dans la langue de Shakespeare.

Résumé inspiré du texte fourni par l'auteur.

► **Saigal, S., Arora, H. & Rizvi, S. 2002. The new foresters: the role of private enterprise in the Indian forestry sector. Institut international pour l'environnement et développement, Londres, Royaume-Uni. ISBN 1 899825 89 4**

Disponible auprès de: Earthprint Ltd, Orders Department, PO Box 119, Stevenage, Hertfordshire SG1 4TP, Royaume-Uni; www.earthprint.com; orders@earthprint.co.uk ou Ecotech Services (India), B-2 Local Shopping Complex, MMTC/STC Colony, Geetanjali Enclave, New Delhi 110 017, Inde; Tél 91-11-656 9791/2/3; Fax 91-11-656 9794; ecotech@del2.vsnl.net.in



En Inde, les communautés locales participent de plus en plus à la protection et à la gestion des forêts nationales par le biais d'un programme commun de gestion forestière qui a été mis en train à une échelle pilote au début des années 90 et s'est maintenant élargi à plus de 18% des espaces forestiers. L'étude présentée dans ce livre examine cette phase

importante de la foresterie indienne. Elle offre une approche permettant de relever certains des défis majeurs auxquels est confronté le secteur forestier de l'Inde, en examinant la contribution potentielle du secteur privé à la foresterie durable et à la pérennité des moyens d'existence tirés de la forêt. Dans cette étude, le secteur privé représente tous ceux qui se lancent dans des activités commerciales liées aux biens et services des forêts, y compris particuliers, groupes communautaires, groupes du secteur libre, et entreprises de grande échelle. C'est une de cinq études par pays effectuées sous l'égide de l'Institut

international pour l'environnement et le développement, intitulée "Instruments for sustainable private sector forestry".

Adaptation du résumé analytique de l'étude.

► **Prasad, R., Kotwal, P., Chandurkar, D., Jadhav, Y., Horo, N.V. & Dugaya, D. 2002. Manual for operationalising criteria and indicators for sustainable forest management at forest management unit level in India. IIFM & OIBT, Bhopal, Inde et Yokohama, Japon. ISBN 81 7969 001 6**

Disponible auprès du Fonctionnaire de l'information, OIBT; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp



Ce manuel de formation, qui résulte du projet OIBT PD 37/00 REV.1 (F), est une première tentative pour encourager l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable (C&I) en Inde. Il comprend deux modules. La partie A (sensibilisation), présente à l'utilisateur le processus de critères et indicateurs en Inde, en décrivant le cadre conceptuel général des C&I, diverses initiatives mondiales liées aux C&I, et des questions relatives à la situation des forêts en Inde. La partie B (mise en œuvre) fournit

une description détaillée des C&I au niveau de l'unité de gestion forestière et propose une méthodologie pour l'établissement de rapports. Chaque critère comporte plusieurs indicateurs, qui sont eux-mêmes subdivisés selon qu'ils sont quantifiables ou qualitatifs; les indicateurs quantitatifs sont assortis de formulaires de rapport et de mesure.

Adaptation du résumé introductif du manuel.

► **Appanah, S., Castañeda & Durst, P. 2003. Practical guidelines for the assessment, monitoring and reporting on national level criteria and indicators for sustainable forest management in dry forests in Asia. RAP Publications 2003/05. FORSPA and FAO, Bangkok, Thaïlande. ISBN 974 7946 40 8**

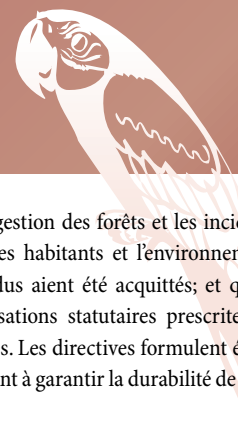
Disponible auprès de: Patrick Durst, Senior Forestry Officer, FAO Regional Office for Asia and the Pacific, 39 Phra Atit Road, Bangkok 10200, Thaïlande; Tél 66-2-697 4000; Fax 66-2-697 4445; Patrick.Durst@fao.org



Ce livre est une initiation au processus de collecte et compilation d'informations au niveau national et de rapports sur les critères et indicateurs dans les forêts sèches d'Asie. Il fournit des outils ou des informations détaillées sur a) la formulation des aspects à évaluer pour chaque indicateur individuel; b) la manière d'obtenir, compiler et traiter l'information appropriée; c) l'identification des moyens utilisés pour la saisie des données; et d) la périodicité des mesures et les unités de mesure à employer.

Adaptation du résumé introductif du livre.

Quoi de neuf sous les tropiques?



Résumé
par
Alastair
Sarre

Les données commerciales arrivent (lentement)

Steven Johnson du Secrétariat a présenté les 'Eléments pour l'examen annuel et l'évaluation de la situation mondiale des bois, 2003' à la trente-cinquième session du Conseil international des bois tropicaux, tenue à Yokohama en novembre dernier (voir à la page 16 le compte rendu de la session). Il a fait savoir que la valeur totale des importations par les consommateurs de tous les produits de bois tropicaux confirmerait la tendance de ces dernières années et resterait stable, ou même augmenterait légèrement en 2003. Les deux composantes du total de cette valeur commerciale ont continué de converger, celle des produits ligneux de transformation secondaire (PLTS) dans les importations des consommateurs augmentant, tandis que celle des produits de base demeure stable. Il a également fait observer que, dans l'ensemble, le rôle des forêts tropicales naturelles dans l'approvisionnement en produits ligneux diminuait: les forêts naturelles ont fourni 80% du bois, tous produits confondus, en 1991, mais à peine environ 40% en 2003, la plupart des PLTS et une proportion croissante de produits de base étant originaires de plantations. Néanmoins, les forêts tropicales naturelles restent encore les principaux fournisseurs de matière première ligneuse dans de nombreux pays producteurs. Dr Johnson a signalé que de nombreux pays membres continuent à soumettre tardivement leurs données sur leur production et leur commerce de bois, bien que la Bolivie, le Ghana, le Honduras, le Togo et le Suriname aient tous fourni des informations de bonne qualité. L'Examen annuel de 2003 sera mis au point et publié (en anglais, français et espagnol) dans la première moitié de 2004; pour en commander un exemplaire, il suffit d'envoyer un message à itto-stats@itto.or.jp.

Directives en matière d'achats

L'Agence danoise pour la protection de l'environnement au ministère de l'environnement a émis des directives environnementales pour les achats de bois tropicaux. Rédigées à l'origine en danois et récemment traduites en anglais, ces directives visent à "rendre plus facile aux institutions publiques et semi-publiques de s'assurer que les bois tropicaux qu'elles achètent ont été produits légalement et de manière durable".

Ces directives précisent que la plupart des bois tropicaux "ont une bonne durabilité naturelle, ne portent pas atteinte à l'environnement et peuvent être utilisés à l'extérieur sans traitement aux produits de préservation, etc. En outre, beaucoup de bois tropicaux présentent un certain nombre de qualités esthétiques et sont très résistants". Elles mentionnent des types de bois moins connus "qui sont plus faciles à obtenir [que certaines espèces plus en vogue] de sources légale et sous aménagement forestier durable [et] qui conviennent souvent tout aussi bien [aux mêmes utilisations] ... Les acheteurs peuvent donc aider à protéger les forêts en demandant du bois ayant des propriétés et des caractéristiques techniques particulières, au lieu de simplement demander du bois d'une ou d'un petit nombre d'espèces particulières."

Pour contrôler la légalité, les directives recommandent que les acheteurs stipulent (au minimum) ce qui suit: que le producteur ait eu le droit et les permis nécessaires pour abattre des arbres de l'espèce, de la classe et des dimensions données; que le producteur ait respecté toutes les dispositions de la loi nationale

pertinente concernant la gestion des forêts et les incidences de la gestion forestière sur les habitants et l'environnement; que tous les impôts et taxes dus aient été acquittés; et que toutes les déclarations et autorisations statutaires prescrites par les autorités aient été obtenues. Les directives formulent également des recommandations visant à garantir la durabilité de la gestion forestière.

La publication *Purchasing tropical timber: environmental guidelines (version anglaise)* peut être téléchargée du site www.frontlinien.dk/ukindex.asp

Moindre importance des impacts à court terme

Dans un article paru dans *Biodiversity and Conservation* (12: 1445-1453, 2003), Fredericksen et Putz suggèrent que les prescriptions de gestion forestière qui insistent sur la minimisation des perturbations et l'ouverture de trouées dans la canopée—le paradigme de la 'phase de régénération'—"finissent par importuner vu les preuves qui s'accumulent sur l'importance des perturbations cataclysmiques naturelles et anthropiques dans de nombreuses forêts tropicales". A leur avis, quelle que soit la façon dont l'exploitation forestière s'effectue, ses impacts primaires sont mineurs comparés aux impacts secondaires qu'elle peut avoir, par exemple, lorsqu'elle facilite l'accès de colons et de braconniers et qu'elle rend la forêt plus vulnérable au feu. De plus, de nombreuses espèces de valeur, comme *Swietenia macrophylla* (acajou), *Cedrela* spp et *Shorea leprosula* (meranti rouge) ont besoin d'un degré plus élevé de perturbation que n'en créent en général les régimes à faible impact et faible intensité de coupe. Les auteurs proposent que les écologistes concentrent moins leur attention sur les impacts à court terme de l'exploitation forestière et davantage sur la gestion des forêts de production exploitées à des fins commerciales qui sont protégées contre les feux de brousse, le braconnage et la conversion. Ces forêts gérées "continueront de renfermer une grande partie de leur biodiversité d'avant la récolte, bien plus que si elles devaient être converties en pâturages, terres agricoles, ou en ligniculture pour bois de pâte".

Discussion sur la fiscalité forestière

Le programme de la Banque mondiale sur les forêts (PROFOR) a organisé un atelier international sur la réforme des systèmes de fiscalité forestière, qui a eu lieu du 19 au 21 octobre 2003 à Washington DC (Etats-Unis). L'atelier devait être un forum où les questions d'économie politique relatives aux réformes de fiscalité forestière pouvaient être débattues ouvertement. Les participants des secteurs publics et privés de sept pays—Brésil, Cambodge, Cameroun, Ghana, Honduras, Indonésie et Nicaragua—ont partagé leurs expériences. L'atelier a examiné non seulement l'efficacité des systèmes de fiscalité forestière pour la perception et la maximisation de revenus, mais également les instruments fiscaux en tant que moyens pour promouvoir l'aménagement forestier durable et les objectifs sociaux plus larges de réduction de la pauvreté, d'égalité entre les sexes et de bonne gouvernance.

Un sommaire de l'atelier peut être téléchargé du site www.profor.info/pdf/FFSbriefingnote.pdf, ou obtenu en contactant Laura Ivers, fonctionnaire chargée des communications, PROFOR, 1818 H Street, NW, Washington, DC, 20433 Etats-Unis; Tél 1-202-473 2396; Fax 1-202-522 1142; laivers@worldbank.org

Réseau de foresterie communautaire en Chine

Le réseau Forêts et Société, établi en 1992, est un réseau national de foresterie communautaire couvrant toute la Chine et conçu pour rassembler, diffuser et échanger des expériences, des modèles et toutes autres informations en rapport avec la foresterie communautaire. Son site Web en langue anglaise peut être consulté à l'adresse www.cfnetwork.com.cn

Pour plus ample informé, s'adresser à: Professeur Il Weichang Forestry and Society Network Coordinator, Chinese Academy of Forestry, Shou Wan Shan, 100091, Beijing, Chine; Tél 86-10-62888530; Fax 86-10-62882317; liweich@pub lic3.bta.net.cn

Présentation d'expériences du secteur privé

Le Département des forêts de Malaisie péninsulaire exécute actuellement un projet de l'OIBT (PD 48/99) destiné à faciliter l'accès à des données, des informations et des comptes rendus d'expériences réussies dans des unités de gestion forestière et à en promouvoir l'utilisation. Le projet a consisté à faire un tour d'horizon global et à entreprendre une étude de la gestion des concessions forestières dans chacune des trois régions tropicales (Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes). Les activités du projet comprenaient la collecte d'informations à l'aide de questionnaires et lors de visites sur le terrain dans des concessions sélectionnées, en vue de rédiger des études de cas détaillées. Leurs résultats seront présentés à la *Conférence internationale sur l'aménagement durable des forêts tropicales: expériences du secteur privé*, qui se tiendra du 13 au 15 avril 2004 à Kuala Lumpur. L'adresse à contacter est indiquée à la page 30.

Calcul du rendement de bois

Le département du Royaume-Uni pour le développement international et l'Oxford Forestry Institute (OFI) ont mis au point un logiciel en Excel pour calculer, "en utilisant un minimum de données", le rendement de bois dans les forêts tropicales mélangées. D'après l'OFI, ce logiciel, appelé Myrlin (Methods of Yield Regulation with Limited Information), "sera particulièrement utile pour obtenir une évaluation raisonnable d'un rendement durable dans les cas où les seules données disponibles sont celles d'un seul inventaire". Le

logiciel peut être téléchargé gratuitement du site www.myrlin.org, ou peut être obtenu en s'adressant à Ms Nell Baker, OFI, Department of Plant Sciences, South Parks Road, Oxford OX1 3RB, Royaume-Uni; Tél 44-1865-724333; nell.baker@ntlworld.com

Mise à jour de la politique forestière en Colombie

Le Conseil national colombien pour la politique économique et sociale (CONPES) a récemment publié un document sur ses orientations (No 3237) afin de stimuler le reboisement commercial en Colombie. Les documents de CONPES sont rédigés par des équipes représentant les secteurs public et privé et sont des instruments permettant de budgétiser et mettre en oeuvre les politiques nationales. Ces dernières années, ces politiques se sont concentrées sur la conservation des forêts naturelles mais, récemment, le reboisement a retenu davantage l'intérêt. Une version PDF de la "Politique visant à stimuler le reboisement commercial en Colombie" (en espagnol) peut être téléchargée du site www.dnp.gov.co/ArchivosWeb/Conpes/3237.pdf.

Par ailleurs, le gouvernement colombien prend des mesures pour mettre au point un accord national de compétitivité qui vise à stimuler le développement de l'industrie du bois. Actuellement, le secteur forestier ne contribue qu'à raison de 0,2% au produit national brut, en dépit des vastes superficies du pays couvertes de forêts naturelles et du potentiel considérable de reboisement. Un projet de l'accord a été publié en vue d'encourager le dialogue. Des copies et des renseignements plus précis à cet égard peuvent être obtenus en consultant le site pnhurtado@minambiente.gov.co.

Information communiquée par Antonio Villa Lopera

Stratégie forestière du Pérou

Un autre document publié récemment (septembre 2003) concerne la stratégie nationale 2002-2021 pour le développement des forêts au Pérou. Ce document a été préparé afin d'encourager le développement rural et l'aménagement forestier durable et devrait servir à orienter la politique forestière nationale. Des exemplaires peuvent être téléchargés du site www.endf.org.pe ou être obtenus en s'adressant à: Eng. José Dancé Caballero, Av. Pablo Carriquiry No 315, Lima 27, Pérou; endf@endf.org.pe

Attribution de bourses

Vingt-six bourses représentant 156 000 dollars des Etats-Unis ont été octroyées à la 35ème session du Conseil international des bois tropicaux en novembre 2003. Les candidats retenus et l'objet de leurs bourses sont indiqués ci-après:

Mme Michele Geovana Pontin (Brésil), programme de maîtrise en science du bois; **M. Sérgio de Mattos Fonseca** (Brésil), programme post-universitaire de science de l'environnement; **M. Clair René Banga** (Cameroun), programme de maîtrise en techniques et méthodes de gestion des informations sur l'environnement; **M. Appolinaire Nankam** (Cameroun), même programme que M. Banga; **M. Benjamin Ndzenen Serkfem** (Cameroun), programme de maîtrise en matière d'environnement et de développement; **Mme Xiaohui Wang** (Chine), stage de gestion forestière; **Mme Mónica Concepción Salazar Oviedo** (Colombie), programme de maîtrise en agroforesterie tropicale; **M. Hamleth Valois Cuesta** (Colombie), cours de dendrologie tropicale; **M. Jean-Pierre Kampé** (Congo), maîtrise en sciences naturelles et agronomie; **M. Samuel Asirifi Boateng** (Ghana), cours de formation en matière de productivité forestière; **M. Ernest Gordon Foli** (Ghana), recherches de doctorat sur les interventions sylvicoles dans les forêts denses humides du Ghana; **Dr Raquel Simone Thomas** (Guyana), stage sur la gestion de projets; **Dr M. Sujatha** (Inde), stage sur la dégradation des sols et la durabilité des conditions d'existence rurale; **Dr Kulvia Singh Bangarwa** (Inde), participation au 1er Congrès mondial d'agroforesterie; **M. Eddy Nurtjahya** (Indonésie), recherches de doctorat sur la restauration du couvert végétal sur des terrains d'anciennes mines d'étain de l'île de Bangka en utilisant des essences locales en mélange; **Mme Enny Widayati** (Indonésie), recherches de doctorat sur la phytoremédiation soufre accélérée de terrains d'anciennes houillères en stimulant les interactions phyto-microbiennes; **M. Maung Maung Than** (Myanmar), recherches de doctorat sur l'écologie végétale d'écosystèmes de mangrove restaurés; **M. Shiva Kumar Wagle** (Népal), recherches de maîtrise sur les perceptions des habitants à l'égard de la conservation intégrée des ressources; **M. Bhim Nath Acharya** (Népal), recherches de maîtrise sur les marchés des produits ligneux et non ligneux issus de forêts gérées par les communautés; **M. Ramón José Chiari López** (Panama), travaux en vue d'une thèse de maîtrise sur les plans de récolte dans les forêts plantées; **M. Michael Taketo Jonathan** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), stage sur la gestion de conflits en foresterie communautaire; **M. Moisés Pascual Acevedo Mallque** (Pérou), synthèse systématique de l'information concernant 100 bois péruviens; **Mme Myralyn Aguda Abasolo** (Philippines), thèse de maîtrise sur la conservation et la gestion des ressources phytogénétiques; **Dr Kudzo Atsu Guelly** (Togo), répartition géographique et domestication de l'espèce ligneuse *Pentadesma butyracea*; **M. Kossi Adjossou** (Togo), document étudiant la conservation de la biodiversité dans les forêts ripicoles du Togo; et **Mme Osmay Zoraida Araque** (Venezuela), thèse de maîtrise sur l'anatomie d'une famille de lianes et ce qu'elle signifie pour la gestion forestière.

Techniques de surveillance continue et d'évaluation de la biodiversité

20 avril–31 mai 2004

Los Baños, Philippines

19 avril–30 mai 2005

Coût: 3780 \$EU

Langue: anglais

Ce cours traite des techniques de surveillance et évaluation, relevés et méthodes, procédures, analyse de données, et de l'interprétation des données à long terme concernant la biodiversité. Il porte sur un éventail de sujets couvrant la portée et la pertinence de la biodiversité dans les écosystèmes terrestres, la planification et les approches de l'évaluation et du suivi de la biodiversité, les méthodes d'inventaires génétiques et des populations, les inventaires de la faune et de la flore, les inventaires d'une seule ou de plusieurs espèces, les inventaires de la diversité d'écosystèmes et de paysages, ainsi que sur l'analyse et l'interprétation des données et de l'information concernant la biodiversité.

Voir l'adresse ci-dessous.

Application des SIG à la recherche axée sur les politiques relatives aux ressources naturelles

11–24 mai 2004

Los Baños, Philippines

10–23 mai 2005

Coût: 1575 \$EU

Langue: anglais

Ce cours dispense à des administrateurs, aménagistes, experts et autres professionnels du domaine de la recherche axée sur les politiques concernant les ressources naturelles, des connaissances qui leur permettront d'inclure les dimensions géographiques et temporelles dans leurs recommandations et stratégies pratiques. Les participants acquerront des aptitudes à utiliser les données de systèmes d'information géographique (SIG) pour évaluer les politiques relatives à la gestion des ressources et les différentes solutions. Ce cours comportera des conférences, des discussions et des exercices pratiques sur ordinateur.

Voir l'adresse ci-dessous.

Voyage d'étude sur la gestion de la formation en matière de foresterie et d'environnement

11–24 mai 2004

diverses parties des Philippines

10–23 mai 2005

Coût: 4500 \$EU

Langue: anglais

Par des visites et des excursions d'observation auprès de divers établissements et institutions pédagogiques des Philippines, ce voyage est conçu en vue d'améliorer les connaissances, les aptitudes et les attitudes des participants à l'égard des divers aspects de la gestion de la formation. L'étude est axée sur l'interaction et le partage des expériences des différents organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui dispensent une formation dans le domaine de la conservation des ressources forestières et de la stabilité environnementale. Pour que ce voyage ait un caractère empirique, les participants auront également l'occasion peu commune d'interviewer des chefs et des membres des communautés locales qui jouent désormais un rôle dans les activités de formation forestière et environnementale en tant que participants et/ou de propriétaires de ressources.

Voir l'adresse ci-dessous.

Commercialisation des produits forestiers

1 juin–12 juillet 2004

Los Baños, Philippines

7 juin–18 juillet 2005

Coût: 3780 \$EU

Langue: anglais

Ce cours ouvrira des débouchés pour les produits forestiers en inculquant aux participants des connaissances sur les questions de commercialisation et de recherche de marchés "écologiques/verts" et mondiaux. Il explorera aussi comment il faut élaborer un système d'information axé sur la commercialisation et préparer un plan commercial.

Voir l'adresse ci-dessous.

L'agroforesterie au service du développement durable

1 juin–12 juillet 2004

Los Baños, Philippines

7 juin–18 juillet 2005

Coût: 3780 \$EU

Langue: anglais

Ce cours, conçu à l'intention de fonctionnaires chargés d'agroforesterie, de foresterie sociale, de vulgarisation et de développement en milieu rural et en pays de montagne, précisera les concepts de développement durable grâce à l'art, la science et la pratique de l'agroforesterie. Il démontrera également les approches, méthodes et techniques de conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des projets d'agroforesterie, et abordera les questions de sécurité alimentaire, production de bois de feu, garantie des moyens de subsistance et réhabilitation de terres dégradées.

Voir l'adresse ci-dessous.

La géomatique au service de la gestion des ressources naturelles

6 juillet–16 août 2004

Los Baños, Philippines

5 juillet–15 août 2005

Coût: 3780 \$EU

Langue: Anglais

Ce cours présente l'histoire, les concepts et les principes de la géomatique et de son application à la gestion des ressources naturelles. Il couvre des matières telles que l'introduction à la saisie et à la gestion des données; les techniques de cartographie; les progrès en matière de relevés à l'aide de systèmes de localisation par satellite (GPS); les exercices de relevés au sol, la saisie de données et la cartographie à l'aide des SIG. En outre, il est axé sur les bassins versants en tant qu'unité de base de la gestion des ressources naturelles. Il vise à permettre aux participants d'intégrer la technologie de la géomatique aux tâches quotidiennes et à la prise de décisions d'une organisation.

Pour tous les cours ci-dessus, contacter: The Director, Training Center for Tropical Resources and Ecosystems Sustainability (TREES), College of Forestry and Natural Resources, University of the Philippines Los Baños, PO Box 434, College, Laguna 4031, Philippines; Tél 63-49-536 2268; Fax 63-49-536 3340; trees@laguna.net; www.apafri.org/trees/index.htm

Foresterie durable dans des écosystèmes tropicaux: expérience pratique au Ghana (Afrique de l'Ouest)

16 juillet–7 août 2004

Ghana

Coût: Enseignement à la NAU: 768\$ (estimé); Droits d'inscription: 1200\$

L'école forestière de la Northern Arizona University (NAU) offre un stage de trois semaines pour étudier sur le terrain les pratiques d'aménagement forestier durable dans des écosystèmes tropicaux au Ghana (Afrique de l'Ouest). Ce cours est dispensé en coopération avec les enseignants et les chercheurs locaux, et l'emploi du temps est réparti entre écosystèmes secs et humides de la forêt tropicale.

Adresse: Dr Mike Wagner, NAU School of Forestry, PO Box 15018, Flagstaff, AZ 86011-5018, Etats-Unis; Mike.Wagner@nau.edu; ou Dr Paul Bosu, Forestry Research Institute of Ghana, PO Box 63, KNUST, Kumasi, Ghana; ppb2@dana.ucc.nau.edu; www.for.nau.edu/shortcourses/tropicalforestry/

Séminaire international sur la gestion des bassins versants

22 juin–7 juillet 2004

Wisconsin, Etats-Unis

Coût: 4000 \$EU

Langue: anglais

Organisé conjointement par l'université du Wisconsin et le service forestier de l'USDA dans le cadre de ses programmes internationaux, ce séminaire offre aux participants l'occasion de prendre part à des cours théoriques et à des discussions dirigées sur les aspects critiques de la gestion des bassins versants au plan mondial et régional, en mettant l'accent sur les approches novatrices des travaux concernant les bassins versants dans des conditions biophysiques et socioéconomiques très diverses. Ce séminaire étudiera en particulier la gestion des bassins versants dans les pays en développement et dans le cadre des nouvelles économies de marché.

Pour plus amples renseignements, voir le site www.fs.fed.us/global/is/welcome.htm

Cours international sur la gestion des espaces naturels et des aires protégées

6 juillet–8 août 2004

sur le terrain

Coût: 4950 \$EU

Langue: espagnol

Accueilli conjointement par le Centre pour la gestion des aires protégées et la formation y afférente de l'université du Colorado et par le service forestier de l'USDA dans le cadre de ses programmes internationaux, ce cours, dispensé exclusivement en espagnol, présente les principaux concepts, principes et méthodes de la gestion des aires protégées, tout en insistant sur des exercices pratiques conduits sur le terrain. Les participants seront constamment en rapport avec les utilisateurs locaux des ressources, les différentes agences locales, étatiques et fédérales, et collaboreront avec des organismes écologistes privés et autres groupes de personnes s'occupant de gestion des ressources naturelles. Ces interactions permettront aux participants d'acquérir une expérience pratique pour la solution de problèmes complexes de conservation de la biodiversité ainsi que d'utilisation et de gestion des ressources naturelles.

Pour plus amples renseignements, voir le site www.fs.fed.us/global/is/welcome.htm

Séminaire international sur la gestion des aires protégées

5–21 août 2004

Ouest des Etats-Unis

Coût: 4750 \$EU

Langue: anglais

Conçu à l'intention des décideurs et gestionnaires supérieurs de vastes aires protégées d'importance nationale dans le monde entier, ce cours intégré présente les stratégies les plus récentes pour la préservation des espaces d'importance toute particulière de la planète. Parrainé par le service forestier de l'USDA dans le cadre de ses programmes internationaux et les universités du Montana, de l'Idaho et du Colorado, ce séminaire évaluera les politiques et les dispositions prises à l'égard des gens et des ressources naturelles.

La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats potentiels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

► 24-27 février 2004. **Atelier mondial sur le transfert de technologies viables et le renforcement des capacités pour la gestion forestière durable.** Brazzaville, République du Congo. Initiative du Congo à l'appui des travaux du FNUF. Parrainé par l'OIBT. Adresse: Jean Noël Marien, Secrétariat de l'atelier; Tél 242-23-2592 ou 94-3184; Fax 242-94-4795; urno@calca.com

► 2-4 mars 2004. **Consultation internationale FAO/OIBT d'experts sur les critères et indicateurs, Cebu City, Philippines.** Sur invitation seulement. Adresse: Eva Müller ou Steve Johnson, Secrétariat OIBT; Tél 81-45-223 1110; Fax 8145-223 1111; itto@or.jp ou www.itto.or.jp

► 2-5 mars 2004. **Atelier international OIBT sur la comptabilisation de la valeur environnementale des forêts tropicales et la politique 'verte'—Plans et budget.** Beijing, Chine. PROJET OIBT PD 39/98. Adresse: M. Hou Yuanzhao ou Mme Wu Shuirong, Académie forestière, Beijing 100091, Chine; Fax 86-10-6288 4836; houyuanzhao@163.net; yuling@forestry.ac.cn

► 17-19 mars 2004. **World of Wood.** Anaheim, Californie, Etats-Unis. Adresse: International Wood Products Association, 4214 King Street West, Alexandria, VA 22302 Etats-Unis; Tél 1-703-820 6696; Fax 1-703-820 8550; info@iwpawood.org; www.iwpawood.org/convention.html

► 29-31 mars 2004. **International Conference on Utility Line Structures.** Fort Collins, Etats-Unis. Adresse: Lisa Nelson, Conference Technical Director, EDM International, Inc, 4001, Automation Way, Fort Collins CO 80525-3479 Etats-Unis; Tél 1-970-204 5001; Fax 1-970-204 4007; LNelson@edmlink.com

► 30 mars-4 avril 2004. **19th Annual Symposium**

of the United States Regional Association of the International Association for Landscape Ecology: Transdisciplinary Challenges in Landscape Ecology. Adresse: Nita Tallent-Halsell, Research Environmental Scientist, Landscape Ecology Branch, Environmental Sciences Division, 944 E. Harmon Ave, Las Vegas, NV 89119, Etats-Unis; Tél 1-702-798 2567; tallent-halsell.nita@epa.gov; www.usiale.org/lasvegas2004/

► 11-18 avril 2004. **Voyage dans les forêts du sud brésilien.** Curitiba, Brésil. Adresse: Mark Willhite; Fax 1-503-695 6419; bwillhite@juno.com

► 12-14 avril 2004. **Gestion des forêts sèches tropicales et des savanes: Evaluation, Sylviculture, Scénarios.** Brasilia, Brésil IUFRO 4.00.00. Adresse: Professor Dr José Imaña Encinas, University of Brasilia, Forestry Department, Caixa Postal 04357, 70919-970, Brasilia, DF, Brésil; Tél 55-61-2736026; Fax 55-61-3470631; iufro@unb.br

► 13-15 avril 2004. **Conférence internationale sur l'aménagement durable des forêts tropicales: Expériences du secteur privé, Kuala Lumpur, Malaisie.** Adresse: ITTO International Conference Secretariat, Forestry Peninsular Malaysia, Jalan Sultan Salahuddin, 50660 Kuala Lumpur, Malaisie; Tél 603-26962571; Fax 603-26925657; kamaruzaman@forestry.gov.my

► 21-23 avril 2004. **3ème Colloque international sur la gestion durable des ressources forestières—SIMFOR 2004.** IUFRO 1.00.00, 2.00.00. Pinar del Rio, Cuba. Adresse: C. Fernando Hernández Martínez; Tél 82-779363; Fax 82-779353

► 27-30 avril 2004. **Atelier d'Interlaken sur la décentralisation, les systèmes forestiers fédéraux et les programmes forestiers nationaux, Interlaken, Suisse.** Initiative suisse à l'appui des travaux du FNUF et avec la collaboration de l'OIBT. Adresse: Mme Sophie Rossé, Forest-Environment Team,

Intercooperation, Maulbeerstr. 10, CH-3001 Berne, Suisse; Tél 41-31-382 0861; Fax 41-31-382 3605; srosse@intercooperation.ch

► 3-14 mai 2004. **4ème Session du Forum des Nations Unies sur les forêts.** Genève, Suisse. Adresse: Mia Söderlund, UNFF Secretariat; Tél 1-212-963 3262; Fax 1-212-963 4260; unff@un.org; www.un.org/esa/forests.htm

► 20-22 mai 2004. **Conférence internationale sur les aspects économiques de la gestion durable des forêts.** Toronto, Canada. Adresse: Shahsi Kant, Conference Secretariat; Tél 1-416-978 6196; Fax 1-416-978 3834; shashi.kant@utoronto.ca; www.forestry.utoronto.ca/socio_economic/icesfm/

► 9-11 juin 2004. **Applications of Statistics, Information Systems and Computers in Natural Resources Monitoring and Management.** Taipei, Prov. chinoise de Taïwan. Adresse: Dr Bing T. Guan; btguan@ntu.edu.tw; <http://ccms.ntu.edu.tw/~btguan/>

► 24-26 juin 2004. **Greenhouse Gas Emissions and Abrupt Climate Change: Positive Options and Robust Policy.** Paris, France. Adresse: Michael Obersteiner, International Institute for Applied Systems Analysis, A-2361 Laxenburg, Autriche; Tél 43-2236-8070; Fax 43-2236-71 313; www.iiasa.ac.at/~oberstei/ff/index.html?sb=1; obersteiiasa.ac.at

► 26-29 juin 2004. **Génétique forestière et changements climatiques.** IUFRO 7.01.04. Vernon, Canada. Adresse: Alvin Yanchuk; Tél 1-250-387 3338; Fax 1-250-387 0046; alvin.yanchuk@gems4.gov.bc.ca

► 27 juin-2 juillet 2004. **1st World Congress of Agroforestry: Working Together for Sustainable Land-Use Systems.** Orlando, Floride, Etats-Unis. Adresse: Mandy Padgett, Office of Conferences & Institutes, PO Box 110750, Gainesville, Florida 32611-0750, Etats-Unis; mrpadgett@mail.ifas.ufl.edu; <http://conference.ifas.ufl.edu/wca>

► 27 juin-3 juillet 2004. **Evaluation des politiques**

et programmes forestiers. Epinal, Vosges, France. Adresse: Gérard Buttoud (Programme scientifique), Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF); buttoud@engref.fr; Brita Pajari (autres questions) Institut européen des forêts; brita.pajari@efi.fi

► 20-23 juillet 2004. **Trente-sixième session du Conseil international des bois tropicaux.** Interlaken, Suisse. Adresse: Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 26-30 juillet 2004. **Conférence des Nations Unies (1ère partie) pour la négociation d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994.** Genève, Suisse. Adresse: Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 1-10 août 2004. **2nd Worldwide Symposium on Gender and Forestry.** Arusha, Tanzanie. IUFRO 6.18.00. Adresse: Ann-Merete Furberg, Department of Forestry and Natural Resources, Hedmark College, N-2256 Grue Finnskog, Norvège; Tél 47-9016 3092; Fax 47-6294 5753; merete.furberg@hedmark-f.kommune.no

► 15-20 août 2004. **Forest Diversity and Resistance to Native and Exotic Pest Insects.** IUFRO 7.03.07. Hammer Springs, Nouvelle-Zélande. Adresse: Andrew Liebholt, Northeastern Research Station, USDA Forest Service, 180 Canfield St, Morgantown, WV 26505, Etats-Unis; Fax 1-304-285 1505; aliebholt@fs.fed.us; <http://iufro.boku.ac/iufro/>

► 15-21 août 2004. **XIIe Congrès international d'entomologie.** Brisbane, Australie. Adresse: Ashley Gordon, Congress Director; Ashley@ccm.com.au; www.ccm.com.au/icoe/index.html

► 1-2 septembre 2004. **Forest Information Technology Congress and Exhibition.** Jyväskylä, Finlande. Adresse: Finpro Marketing Oy, Porkkalanranta 1, FIN-00181 Helsinki,

Finlande; forestit@finpro.fi; www.forestit.net

► 27-30 septembre 2004. **The Economics and Management of High Productivity Plantations.** Lugo, Galice, Espagne. IUFRO 4.04.06. Adresse: Juan Gabriel Alvarez; Tél 34-982-252303; ou Chris Goulding, New Zealand Forest Institute, Private Bag 3020, Sala Street, Rotorua, Nouvelle-Zélande; Tél 64-7-343 5641; Fax 64-7-348 0952; www.lugo.usc.es/iufro/

► 17-21 novembre 2004. **Colloque international sur la restauration écologique.** Santa Clara City, Cuba. Adresse: Grecia Montalvo, Empresa Nacional para la Protección de la Flora y la Fauna, Carretera Central km 306, Banda Placetas, Santa Clara, Villa Clara, Cuba Cp: 50 100; Fax 53-42-208430; sisre@ccb.civc.inf.cu ou grecia_montalvo@yahoo.es

► 17-25 novembre 2004. **L'homme et la nature font la différence.** 3ème Congrès mondial de la nature de l'UICN. Bangkok, Thaïlande. Adresse: Ursula Hiltbrunner, UICN-Union mondiale pour la nature, 28 rue Mauvernay, CH-1196 Gland, Suisse; Tél 41-22-999 0232; Fax 41-22-999 0020; www.iucn.org; ursula.hiltbrunner@iucn.org

► 22-25 novembre 2004. **International Conference on Multipurpose Trees in the Tropics: Assessment, Growth and Management.** Jodhpur, Inde. Adresse: Dr V.P. Tewari, Organising Secretary; Tél 91-291-272 2588; Fax 91-291-272 2764; vptewari@afri.res.in

► 13-18 décembre 2004. **Trente-septième session du Conseil international des bois tropicaux.** Yokohama, Japon. Adresse: Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 28 février-5 mars 2005. **17th Commonwealth Forestry Conference: Forestry's Contribution to Poverty Reduction.** Colombo, Sri Lanka. Adresse: Conservator General of Forests, Sampathpaya, PO Box 3, Battaramulla, Sri Lanka; Tél 94-1-286 6616; Fax 94-1-286 6633; forlib@sltnet.lk

et créer la confusion et la méfiance. J'ai pu observer récemment une situation de ce genre lorsque les experts d'une agence internationale de coopération ont rencontré la communauté villageoise d'Ebondje, à l'intérieur de l'unité forestière de gestion à Kribi, dans le sud du Cameroun. Il en a résulté que la communauté locale a plus tard rejeté l'autre formation organisée à son intention.

La valse de nouveaux concepts: les communautés locales devraient être étroitement associées à tout processus qui touche la gestion et l'accès aux ressources dont elles dépendent. Il importe donc qu'elles comprennent parfaitement ce processus et les idées qui le sous-tendent. Mais les concepts abondent: prenez, par exemple, l'AFD, la certification, l'audit, les critères et les indicateurs ou—le plus récent—la gestion des écosystèmes. Comment peut-on les expliquer aux villageois? Que signifient-ils en réalité? Tous ces mots à la mode, auxquels chacun vient apporter ses propres définitions plutôt floues (sinon plusieurs définitions), ne font que créer la confusion; les communautés ont le sentiment que beaucoup d'étrangers ne sont pas vraiment sûrs de ce qu'ils font. Rationaliser la terminologie pourrait aider: en ce qui concerne la certification, par exemple, nous avons l'approche progressive, l'approche par étapes et l'approche modulaire: ces concepts intéressants sont-ils égaux, équivalents, comparables ou compatibles? Une gamme aussi étendue de chansons rend difficile aux communautés locales de comprendre la musique.

La bureaucratie: le labyrinthe par lequel doivent passer les communautés pour financer la formation est trop bureaucratique et compliqué; par conséquent, la plupart des projets destinés à renforcer les capacités dans le secteur forestier sont conçus sans la participation de la société civile. Il semble que, très souvent, le concept de bonne gouvernance ne figure que sur papier, ou s'applique à d'autres. Exclure les communautés locales du renforcement des capacités élargit le fossé entre la société civile et les secteurs gouvernementaux et privés, et engendre des frustrations au sein de ces communautés.

Rôle de l'OIBT

Quel rôle l'OIBT peut-elle jouer pour améliorer la situation? J'ai animé deux ateliers OIBT au Cameroun sur le renforcement des capacités liées aux critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles, avec le concours de Don Widewardana (atelier régional de Samgmelima, février 2001) et de Mme Marie Mbolo (atelier national de Kribi, janvier 2003). Ces ateliers sont parvenus à faire participer les représentants de gouvernements et de secteurs privés; tel était en fait leur objectif. Mais des efforts complémentaires sont nécessaires pour informer les acteurs de la société civile et pour accroître leurs capacités de comprendre et d'adopter les processus de l'aménagement forestier; les efforts de l'OIBT à cet égard ne permettront d'accomplir les tâches qu'à moitié.

Exclure les communautés locales du renforcement des capacités élargit le fossé entre la société civile et les secteurs gouvernementaux et privés, et engendre des frustrations au sein de ces communautés.

Il se peut que nous ayons à faire face au même problème pendant les six années de l'exécution du projet OIBT/OAB (PD

Tous ces mots à la mode, auxquels chacun vient apporter ses propres définitions plutôt floues (sinon plusieurs définitions), ne font que créer la confusion; les communautés ont le sentiment que beaucoup d'étrangers ne sont pas vraiment sûrs de ce qu'ils font.

120/01 REV.2 (M)), qui vise à promouvoir l'application des PC&I OAB/OIBT par la formation de quelque 600 spécialistes. Ce projet est nécessaire et utile au plus haut point, mais il doit être complété par des efforts analogues pour atteindre les acteurs de la société civile. De même, les projets de l'OIBT qui aident à mettre en place les capacités au niveau des communautés locales—et il en existe plusieurs—doivent être renforcés et soutenus dans le long terme.

Telle que je vois la situation, renforcer les capacités de la société civile en Afrique est un domaine crucial sur lequel l'OIBT doit se pencher. Le Groupe consultatif de la société civile, qui a été mis en place pour donner des avis au Conseil international des bois tropicaux et comprend des représentants de diverses organisations non gouvernementales s'occupant des forêts tropicales, devrait reconnaître ce problème et en saisir le Conseil. En fait, je me pose la question suivante: si l'OIBT—avec sa capacité de stimuler l'action au niveau du terrain en Afrique et de responsabiliser les organisations locales—ne le fait pas, qui d'autre le fera? Je crains que si elle ne le fait pas, l'aménagement des forêts naturelles d'Afrique restera une belle route vers le paradis, pavée de bons concepts inaccessibles aux organisations de base.

Dans la société civile africaine, le renforcement des capacités de gestion forestière ne fait pas l'objet de suffisamment d'attention

par Parfait Mimbimi Esono

BP 14897, Yaoundé, Cameroun
akung34@hotmail.com

Mais en dépit de la présence d'un aussi grand nombre d'organisations, peu d'efforts sont consacrés à former des minorités marginalisées telles que les pygmées, les femmes et les jeunes aux complexités de la gestion moderne des ressources forestières, bien que ce soient précisément celles qui ont le plus besoin de formation.

qui représentent collectivement 237 millions d'hectares de forêt tropicale naturelle, cinq seulement ont mis à l'essai sur le terrain les *Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique (PC&I)*, trois seulement ont élaboré des normes nationales calquées sur les normes OAB/OIBT, quatre seulement ont mis en place des groupes de travail nationaux sur la certification, un seulement a entrepris une étude sur la chaîne de responsabilité, et le Gabon est le seul à posséder une forêt certifiée (environ 650 000 hectares certifiés selon le régime Keurhout). Néanmoins, les capacités du gouvernement et du secteur privé (c'est-à-dire les grands concessionnaires forestiers) dépassent encore de loin celles que l'on trouve dans les villages et d'autres communautés, lesquels doivent inévitablement jouer un rôle essentiel si l'on veut que l'AFD et la certification soient réalisées à une échelle significative.

De qui parlons-nous?

Les parties prenantes de la société civile du secteur forestier africain comprennent:

- les organismes intermédiaires actifs au niveau local, tels que les organisations non gouvernementales locales (ONG), les coopératives, les fédérations d'organisations communautaires et les réseaux locaux d'ONG; et

- les organisations populaires telles que les associations de producteurs, les associations d'utilisateurs des ressources naturelles, les associations professionnelles et les banques communautaires.

A part l'OIBT, de nombreuses organisations internationales et régionales oeuvrent dans la région, notamment le Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE), le Département du Royaume-Uni pour le développement international, le Centre pour la recherche forestière internationale, la Coopération technique allemande (GTZ), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds mondial pour la nature, l'UICN, ACIDI/VOCA, la Société pour la conservation de la faune (WCS), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et d'autres (dont certaines sont décrites dans les pages 11-13).

Mais en dépit de la présence d'un aussi grand nombre d'organisations, peu d'efforts sont consacrés à former des minorités marginalisées telles que les pygmées, les femmes et les jeunes aux complexités de la gestion moderne des ressources forestières, bien que ce soient précisément celles qui ont le plus besoin de formation. Leurs capacités techniques, professionnelles et matérielles doivent être renforcées pour faciliter leur participation et influencer la prise de décisions concernant les ressources qu'elles emploient et dont elles dépendent.

En effet, un grand nombre des agences de développement ont de sérieuses difficultés à collaborer avec des organisations de base de la société civile et à faciliter leur responsabilisation en matière de gestion forestière. Certaines des raisons de ces difficultés sont décrites ci-dessous.

Les obstacles

L'incapacité des experts forestiers étrangers de communiquer avec les communautés locales: pour dispenser quelque formation que ce soit, il faut pouvoir s'exprimer dans la langue du stagiaire: il faut pouvoir se faire comprendre et évaluer la mesure dans laquelle la matière enseignée a été assimilée. Par conséquent, les experts étrangers ne connaissant pas, ou peu, le langage local de la communauté n'ont pas les compétences nécessaires pour dispenser une formation dans les communautés rurales de l'Afrique. Il existe par exemple plus de 280 tribus au Cameroun: une telle diversité culturelle et linguistique présente, pour des étrangers, des difficultés considérables de communication. Très souvent, le recours à un interprète peut totalement transformer le message

